

CONVOCATION

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

DLSI

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 5 082 980 €
Siège social : Avenue Jean Eric Bousch 57600 Forbach
389 486 754 R.C.S. Sarreguemines.

Avis de réunion valant avis de convocation.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 7 juillet 2011 à 10 heures au siège social, Avenue Jean Eric Bousch à 57600 FORBACH, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

ORDRE DU JOUR

- rapport du directoire,
- approbation du traité portant fusion des sociétés MS INTERIM, SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS, BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM et ALARYS par voie d'absorption desdites sociétés par la société DLSI,
- approbation de l'évaluation du patrimoine transmis à titre de fusion par lesdites sociétés à la société DLSI
- constatation de la réalisation de la fusion des filiales sus-mentionnées et de la dissolution sans liquidation des sociétés filiales absorbées,
- pouvoirs pour les formalités

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DU TRAITE PORTANT FUSION DES SOCIETES MS INTERIM, SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS, BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM ET ALARYS PAR VOIE D'ABSORPTION DESDITES SOCIETES PAR LA SOCIETE DLSI

- 1 - L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, approuve l'ensemble des dispositions dont lecture lui a été donnée, de l'acte sous seing privé en date à FORBACH du 31 mai 2011, portant absorption des sociétés MS INTERIM, SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS, BUREAU D'ASSISTANCE

TEMPORAIRE, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM et ALARYS par la société DLSI.

L'assemblée générale extraordinaire prend acte que l'ensemble des filiales absorbées étant détenues à 100 % par la société absorbante, les opérations de fusion sont soumises à un régime simplifié et ne nécessitent pas l'intervention ni d'un commissaire à la fusion, ni d'un commissaire aux apports.

2 - L'assemblée générale extraordinaire approuve expressément :

- L'évaluation des biens apportés par chaque société sachant que s'agissant d'une restructuration interne, et conformément à l'avis du conseil national de la comptabilité du 25 mars 2004 et au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les éléments de l'actif et du passif de chaque société absorbée seront repris dans la comptabilité de la société **DLSI**, société absorbante, pour leur valeur nette comptable, respectivement :

MS INTERIM somme brute apportée	3.536.297,20 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	2.965.353,14 €
Soit un actif net apporté de	570.944,06 €

SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS somme brute apportée	1.929.456,83 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	1.812.438,55 €
Soit un actif net apporté de	117.018,28 €

BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE somme brute apportée	2.038.883,84 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	1.489.764,39 €
Soit un actif net apporté de	549.119,45 €

BAT PROVENCE somme brute apportée	596.475,56 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	219.550,87 €
Soit un actif net apporté de	376.924,69 €

ARCADINTER somme brute apportée	6.078.160,12 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	5.601.027,08 €
Soit un actif net apporté de	477.133,04 €

MB SERVICES somme brute apportée	2.688.866,37 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	2.208.664,39 €
Soit un actif net apporté de	480.201,98 €

ELITE INTERIM somme brute apportée	582.569,31 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	415.697,12 €
Soit un actif net apporté de	166.872,19 €

EUROPE TECHNIQUE 3000 somme brute apportée	1.934.905,87 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	480.475,20 €
Soit un actif net apporté de	1.454.430,67 €

ELS INTERIM somme brute apportée	2.727.888,06 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	1.927.499,34 €
Soit un actif net apporté de	800.388,72 €

ALARYS somme brute apportée	9.817.633,89 €
moyennant le passif pris en charge s'élevant au 31 décembre 2010 à	7.717.704,14 €
Soit un actif net apporté de	2.099.929,75 €

Soit un actif brut total apporté de	31.931.137,05 €
Moyennant la prise en charge d'un passif total de	24.838.174,22 €
Soit un actif net total apporté de	7.092.962,83 €

L'assemblée générale extraordinaire approuve expressément la prise en charge par la société **DLSI** des opérations actives et passives effectuées sur et au titre des biens apportés par les différentes sociétés absorbées, depuis le 1^{er} janvier 2011 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion.

L'assemblée générale extraordinaire approuve expressément le fait que la société absorbante se retrouvera conformément aux dispositions de l'article L 236-14 du code de commerce, débitrice des créanciers des sociétés absorbées au lieu et place de celles-ci, sans que cette subrogation entraîne novation à l'égard desdits créanciers.

L'assemblée générale extraordinaire prend acte que s'agissant d'une fusion simplifiée, à savoir l'absorption de ses filiales détenues à 100 % par la société **DLSI**, l'opération de fusion ne se traduira par aucun rapport d'échange, augmentation du capital ou constatation d'une prime de fusion.

L'assemblée générale extraordinaire prend acte et approuve expressément que la différence entre la valeur de l'actif net apporté par chaque filiale absorbée et la valeur d'acquisition des actions des filiales absorbées inscrites à l'actif du bilan de la société **DLSI** constituera un mali technique de fusion.

Elle prend acte que ce mali technique sera inscrit à l'actif du bilan de la société **DLSI** en immobilisations incorporelles, soit respectivement pour chaque société absorbée comme suit :

	ACTIF NET APORTE	VALEUR D'ACQUISITION DES ACTIONS CHEZ DLSI	MALI TECHNIQUE DE FUSION	INSCRIPTION ELEMENTS INCORPORELS ACTIF DLSI
MS INTERIM	570 944,06	1 068 000,00	497 055,94	497 055,94
SIL	117 018,28	1 160 000,00	1 042 981,72	1 042 981,72
BAT	549 119,45	1 899 620,00	1 350 500,55	1 350 500,55
BAT PROVENCE	376 924,69	811 111,20	434 186,51	434 186,51
ARCADINTER	477 133,04	1 400 000,00	922 866,96	922 866,96
MB SERVICES	480 201,98	1 500 000,00	1 019 798,02	1 019 798,02
ELITE INTERIM	166 872,19	696 555,01	529 682,82	529 682,82
EUROPE TECHNIQUE 3000	1 454 430,67	3 324 328,00	1 869 897,33	1 869 897,33
ELS INTERIM	800 388,72	2 884 224,00	2 083 835,28	2 083 835,28
ALARYS	2 099 929,75	5 507 986,00	3 408 056,25	3 408 056,25
TOTAL	7 092 962,83	20 251 824,21	13 158 861,38	13 158 861,38

DEUXIEME RESOLUTION – REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION

L'assemblée générale extraordinaire, comme conséquence de l'approbation du traité de fusion et de la résolution qui précède, constate la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption des sociétés **MS INTERIM, SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS, BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM** et **ALARYS** par la société **DLSI** et par suite la dissolution sans liquidation à compter de ce jour des sociétés **MS INTERIM, SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS, BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM** et **ALARYS**.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de ses délibérations à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications et formalités prescrites par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir expressément au président du directoire à l'effet de signer la déclaration de conformité et de régularité.

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean-Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire, spécialement habilité aux présentes suivant délibération du directoire en date du 17 mai 2011.

D'UNE PART

ET

Les sociétés :

- **MS INTERIM**, SAS au capital de 80.000 € dont le siège social est à LYON (69000), 74 rue de Bonnel, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 392 437 968

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **MS INTERIM**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

- **SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS - SIL**, SAS au capital de 40.000 € dont le siège social est à LYON (69000), 105 rue de la Tête d'Or, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 324 717 339

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS - SIL**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

- **BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE - BAT**, SA au capital de 200.000 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 304 624 208

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du conseil d'administration, spécialement habilité aux présentes suivant délibération du conseil d'administration en date du 17 mai 2011.

- **BAT PROVENCE, SAS** au capital de 100.000 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 480 037 845

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **BAT PROVENCE**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

- **ARCADINTER, SAS** au capital de 100.000 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 353 102 619

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **ARCADINTER**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

- **MB SERVICES, SAS** au capital de 263.127 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 314 419 052

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **MB SERVICES**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

- **ELITE INTERIM, SAS** au capital de 76.250 € dont le siège social est à ARNOUVILLE LES GONNESSE (95400), 11 rue Jean Jaurès, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 350 771 473

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **ELITE INTERIM**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

- **EUROPE TECHNIQUE 3000, SAS** au capital de 1.000.000 € dont le siège social est à PARIS (75009), 10 rue du Havre, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 318 333 770

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **EUROPE TECHNIQUE 3000**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

- **ELS INTERIM, SAS** au capital de 77.000 € dont le siège social est à TAVERNY (95150), 18 rue de la Gare, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 413 815 044

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **ELS INTERIM**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

- **ALARYS**, SAS au capital de 100.000 € dont le siège social est à BOIS GUILLAUME (76230), 280 rue Louis Blériot, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 479 593 808

Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire de la société **DLSI**, société présidente et actionnaire unique de la société **ALARYS**, spécialement habilité aux présentes suivant délibération de l'actionnaire unique en date du 17 mai 2011.

ENSEMBLE D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

1.- Caractéristiques de la société absorbante DLSI :

La société **DLSI** a été immatriculée au Tribunal d'Instance de SARREGUEMINES en date du 31 décembre 1992.

Le capital social s'élève à **CINQ MILLION QUATRE VINGT DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT EUROS (5.082.980 €)** et est divisé en **DEUX MILLION CINQ CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX (2.541.490)** actions de **DEUX (2 €)** de valeur nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La société est inscrite à la côte sur le marché **Altermex** d'Euronext Paris.

Le siège social est fixé à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud.

Elle dispose des établissements secondaires suivants :

- 17 route de Neuf Brisach – 68000 COLMAR
- 39 rue de Bâle – 68100 MULHOUSE
- 46 rue du Faubourg de Saveme – 67000 STRASBOURG
- 49 rue de Talleyrand – 51100 REIMS
- 64 Quai Cavelier de la Salle – 76100 ROUEN
- 10 rue Pierre Brosselette – 76600 LE HAVRE
- 1 rue du Bac – 76000 ROUEN
- 42 rue Albufera – 27200 VERNON
- 12 rue Jean Jaurès – 27000 EVREUX
- 73 Quai Georges V – 76600 LE HAVRE
- 17 rue Cazault – 61000 ALENCON
- 28 rue Thiers – 95300 PONTOISE
- 10 rue du Havre – 75009 PARIS
- 11 rue Jean Jaurès – 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE
- 18 avenue de la Gare – 95150 TAVERNY
- 11 avenue de la Gare – 77340 PONTAULT COMBAULT
- 34 bis rue Vignon – 75009 PARIS
- 98 Boulevard Magenta – 75010 PARIS
- 8 avenue Saint Laurent – 91400 ORSAY
- 148 rue Lafayette – 75010 PARIS
- 90 Boulevard Magenta – 75010 PARIS
- 6 rue Nationale – 57600 FORBACH
- 20 Bis rue de la Gare – 57300 HAGONDANGE
- 28 rue Leclerc de Hauteclocque – 57000 METZ
- 63 Avenue Foch – 54000 NANCY
- 4 Place Pâque – 57500 SAINT AVOLD
- 20 Rue de la Gare – 57200 SARREGUEMINES
- ZAC Rue du Chemin Vert – 59710 AVELIN

- 17 Rue Pierre Mathieu – 59570 BAVAY
- 688 Boulevard Poincaré – 62400 BETHUNE
- 2 Rue de la Gare – 59190 HAZEBROUCK
- 37 Bis rue Anatole France – 62300 LENS
- 44 Rue Honhon – 59300 VALENCIENNES
- 32 Rue de la Paix – 62100 CALAIS
- 16 Rue Thiers – 59140 DUNKERQUE
- 253 Boulevard de Leeds – 59777 LILLE
- 52 Rue Jacquemars Gielée – 59800 LILLE
- 25 Rue des Chantiers – 44600 SAINT NAZAIRE
- 214 Avenue Jean Jaurès – 72000 LE MANS
- 34 Avenue Jean Jaurès – 13270 FOS SUR MER
- 11 Boulevard de Paris – 13003 MARSEILLE
- 272 Avenue de la Californie – 06200 NICE
- 326 Avenue du Général Leclerc – 83700 SAINT RAPHAEL
- 57 Boulevard de la Gare – 06800 CAGNES SUR MER
- 50 Cours Lieutaud – 13001 MARSEILLE
- 47 Boulevard Paul Doumer – 06110 LE CANNET
- 9 rue Victor Hugo – 06500 MENTON
- 10 rue de Jussieu – 06000 NICE
- 2 rue de Stockholm – ZI Les Estroublans – 13127 VITROLLES
- 35 allée Kléber – 34000 MONTPELLIER
- 11 rue Beauregard – 60000 BEAUVAIS
- 3 place de la Gare – 60200 COMPIEGNE
- 15 rue de la République – 60110 MERU
- 74 rue de Bonnel – 69428 LYON CEDEX 03
- 22 rue Aristide Briand – 69800 SAINT PRIEST
- 105 rue Tête d'Or – 69006 LYON

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 31 décembre 1992.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le directoire et le conseil de surveillance du 29 avril 2011.

Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui a été convoquée pour le 28 juin 2011.

La société **DLSI** est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance est composé de :

- **Monsieur Raymond DOUDOT**, président
- **Monsieur Jean-Marie NANTERN**, membre
- **Monsieur Laurent LUTZ**, membre

Le directoire est composé de :

- **Monsieur Thierry DOUDOT**, président
- **Madame Véronique LUTZ née DOUDOT**, membre

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont les suivants :

- Commissaires aux comptes titulaires :

- o La société **ERNST & YOUNG AUDIT**, 11 allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 COURBEVOIE
- o La SAS **ACCOUNT AUDIT**, 4 rue Piroux, Immeuble les Thiers – 54000 NANCY

- Commissaires aux comptes suppléants :

- o **Monsieur Daniel NOEL**, 5 rue des Francs – 67370 KLEINFRANKENHEIM
- o **Monsieur Laurent REMY**, 26 rue Pierre Blarru – 88100 SAINT DIE DES VOSGES

L'objet social de la société est le suivant :

- l'entreprise de travail temporaire au sens de la réglementation en vigueur, c'est-à-dire mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs, des salariés, qu'elle embauche et rémunère à cet effet ;
- à titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement ;
- l'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire ;
- la participation par tous modes de concours ou d'interventions dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires ;
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
- Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Concernant le siège social, la société a conclu un bail commercial avec la société **RAY ESTATE CORPORATION**.

Le montant des loyers pour l'exercice 2010 s'est élevé à 76.892 €.

Un état d'inscription a été demandé au greffe du tribunal d'Instance de SARREGUEMINES le 30 mai 2011.

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2010 s'élève à 1.240 personnes.

2.- Caractéristiques des sociétés absorbées

2.1 La société MS INTERIM

La société **MS INTERIM** est une SAS unipersonnelle au capital 80.000 € dont le siège social est à LYON (69003), 74 rue de Bonnel, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 392 437 968.

La société **MS INTERIM** a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de LYON le 21 septembre 1993.

Le capital social est de **QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000 €)** et est divisé en **DIX MILLE (10.000)** actions de **HUIT EUROS (8 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à LYON (69003), 74 rue de Bonnel, Immeuble le Bonnel.

Elle dispose de deux établissements secondaires :

- 22 rue Aristide Briand - 69800 SAINT PRIEST sous l'enseigne MS SAINT PRIEST (RCS LYON)
- 8 avenue Saint Laurent - 91400 ORSAY (RCS EVRY)

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 21 septembre 2092.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société **MS INTERIM** est titulaire de la marque **MS INTERIM** qui a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI de STRASBOURG le 9 novembre 2006.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la **SARL EC AUDIT**, 26 rue Pierre de Blarru – 88100 SAINT DES VOSGES.

Le commissaire aux comptes suppléant est la **SAS ACCOUNT AUDIT**, 4 rue Piroux – 54000 NANCY.

L'objet social de la société est :

- Toutes opérations se rattachant à l'embauchage et la gestion de personnel temporaire ou intérimaire, de toute qualification, spécialisé ou non, tous services, fournitures et prestations diverses, l'assistance technique à toute entreprise commerciale, industrielle ou du bâtiment ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières, annexes ou complémentaires à l'objet ci-dessus susceptibles d'en favoriser le développement ou de le rendre plus rémunérateur,

- A titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement,
- L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire,
- Elle a également pour objet les opérations suivantes, pour autant qu'elles se rapportent à l'objet social et qu'elles sont nécessaires ou consécutives à la sauvegarde d'intérêts appartenant à la société ou à elle conférés, savoir : la création, la location, l'achat, la vente, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous immeubles, terrains, établissements ou entreprises, l'obtention et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés ou marques, leur exploitation, la prise de cession de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- o Concernant le siège social, la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec la société **GEcina** pour les locaux sis à LYON (69003), 74 rue de Bonnel.

Le bail a été renouvelé le 28 septembre 2004 pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} octobre 2002 pour se terminer le 30 septembre 2011.

- o Concernant l'établissement secondaire sis à SAINT PRIEST (69800), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec **Monsieur Jacky LAURENT** pour les locaux sis à SAINT PRIEST (69800), 22 rue Aristide Briand, en date du 29 décembre 2004 pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} février 2005 jusqu'au 31 janvier 2014.
- o Concernant l'établissement secondaire sis à ORSAY (91400), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec **Monsieur BEAUPIN** pour les locaux sis à ORSAY (91400), 8 avenue Saint-Laurent, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} novembre 1998 jusqu'au 1^{er} novembre 2007. Depuis le 2 novembre 2007, le bail s'est poursuivi par tacite reconduction.

Aucune inscription ne grève le fonds de commerce.

L'effectif moyen de la société est de 171 personnes.

2.2 La société SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS - SIL

La société **SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS** est une SAS unipersonnelle au capital 40.000 € dont le siège social est à LYON (69006), 105 rue de la Tête d'Or, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 324 717 339.

La société **SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS**, dont le sigle est **SIL**, a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de LYON le 2 juillet 1982.

Le capital social est de **QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €)** et est divisé en **DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500)** actions de **SEIZE EUROS (16 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à LYON (69006), 105 rue de la Tête d'Or.

Elle dispose d'un établissement secondaire sis Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 FORBACH

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 2 juillet 1981.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société **SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS** est titulaire de la marque **SIL** qui a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI de STRASBOURG le 9 novembre 2006.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la société **ERNST & YOUNG**, 11 allée de l'Arche – 92400 COURBEVOIE.

Le commissaire aux comptes suppléant est la société **AUDITEX**, 11 allée de l'Arche – 92400 COURBEVOIE.

L'objet social de la société est :

- Toutes opérations se rattachant à l'embauchage et la gestion de personnel temporaire ou intérimaire, de toute qualification, spécialisé ou non, tous services, fournitures et prestations diverses, l'assistance technique à toute entreprise commerciale, industrielle ou du bâtiment ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières, annexes ou complémentaires à l'objet ci-dessus susceptibles d'en favoriser le développement ou de le rendre plus rémunérateur,
- A titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement,

- L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire,
- Elle a également pour objet les opérations suivantes, pour autant qu'elles se rapportent à l'objet social et qu'elles sont nécessaires ou consécutives à la sauvegarde d'intérêts appartenant à la société ou à elle conférés, savoir : la création, la location, l'achat, la vente, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous immeubles, terrains, établissements ou entreprises, l'obtention et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés ou marques, leur exploitation, la prise de cession de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- o Concernant le siège social, la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec **Madame MAUCCI** pour les locaux sis à LYON (69006), 105 rue de la Tête d'Or, en date du 30 mars 2004 pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} avril 2004 pour se terminer le 31 mars 2013.
- o Concernant l'établissement secondaire sis à FORBACH (5700), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, la société bénéficie d'une sous-location commerciale par la société **DLSI** pour une durée indéterminée.

Aucune inscription ne grève le fonds de commerce.

L'effectif moyen de la société est de 118 personnes.

2.3 La société BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE - BAT

La société **BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE** est une Société Anonyme au capital 200.000 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 304 624 208.

La société **BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE**, dont le sigle est **BAT**, a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE le 17 novembre 1975 puis son siège social a été transféré à FORBACH. La société est désormais immatriculée au RCS de SARREGUEMINES.

Le capital social est de **DEUX CENT MILLE EUROS (200.000 €)** et est divisé en **VINGT MILLE (20.000)** actions de **DIX EUROS (10 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud.

Elle dispose de deux établissements secondaires :

- 114 Boulevard de Paris – 13002 MARSEILLE (RCS MARSEILLE)
- 34 avenue Jean Jaurès – 13270 FOS SUR MER (RCS SALON DE PROVENCE)

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 17 novembre 2074.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la **SARL EC AUDIT**, 26 rue Pierre de Blarru – 88100 SAINT DIE DES VOSGES.

Le commissaire aux comptes suppléant est la **SAS ACCOUNT AUDIT**, 4 rue Piroux – 54000 NANCY.

L'objet social de la société est :

- toutes prestations de services se rapportant à la location de main d'œuvre dans les secteurs industriels, commerciaux, agricoles ainsi que les professions libérales,
- l'entreprise de travail temporaire au sens de la réglementation en vigueur, c'est-à-dire mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs, des salariés, qu'elle embauche et rémunère à cet effet,
- à titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement,
- l'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire,
- la participation par tous modes de concours ou d'interventions dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires,
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- Concernant le siège social, la société bénéficie d'une mise à disposition par la société **DLSI** pour les locaux sis à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, pour une durée indéterminée.
- Concernant l'établissement secondaire sis à MARSEILLE (13002), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec la société **FONCIA VIEU PORT** pour les locaux sis à MARSEILLE (13002), 114 Boulevard de Paris, en date du 26 mars 2003 pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} avril 2003 jusqu'au 31 mars 2012.
- Concernant l'établissement secondaire sis à FOS SUR MER (13270), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec la **Monsieur et Madame Boris NEDELJKOVIC** pour les locaux sis à FOS SUR MER (13270), 34 avenue Jean Jaurès, en date du 1^{er} avril 2005 pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} avril 2005 jusqu'au 31 mars 2014.

Aucune inscription ne grève le fonds de commerce.

L'effectif moyen de la société est de 73 personnes.

2.4 La société BAT PROVENCE

La société **BAT PROVENCE** est une SAS unipersonnelle au capital 100.000 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 480 037 845.

La société **BAT PROVENCE** a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE le 17 décembre 2004 puis son siège social a été transféré à FORBACH. La société est désormais immatriculée au RCS de SARREGUEMINES.

Le capital social est de **CENT MILLE EUROS (100.000 €)** et est divisé en **DEUX MILLE (2.000) actions de CINQUANTE EUROS (50 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud.

Elle dispose d'un établissement secondaire sis à MARSEILLE (13002), 114 Bld de Paris (RCS MARSEILLE).

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 22 décembre 2103.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la **SARL EC AUDIT**, 26 rue Pierre de Blarru – 88100 SAINT DIE DES VOSGES.

Le commissaire aux comptes suppléant est la **SAS ACCOUNT AUDIT**, 4 rue Piroux – 54000 NANCY.

L'objet social de la société est :

- Toutes prestations de services se rapportant à la location de main d'œuvre dans les secteurs industriels, commerciaux, agricoles ainsi que les professions libérales.
- L'entreprise de travail temporaire au sens de la réglementation en vigueur, c'est-à-dire mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs, des salariés, qu'elle embauche et rémunère à cet effet,
- A titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement,
- L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire,
- La participation par tous modes de concours ou d'interventions dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires,
- La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- o Concernant le siège social, la société bénéficie d'une mise à disposition par la société **BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE** pour les locaux sis à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch Technopôle Forbach Sud, pour une durée indéterminée.
- o Concernant l'établissement secondaire sis à MARSEILLE (13002), 114 Bld de Paris, la société bénéficie d'une sous-location conclu avec la société **BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE** pour les locaux sis à MARSEILLE (13002), 114 Bld de Paris, pour une durée indéterminée.

Un état d'inscription a été demandé au greffe du tribunal d'Instance de SARREGUEMINES le 30 mai 2011.

L'effectif moyen de la société est de 7 personnes.

2.5 La société ARCADINTER

La société **ARCADINTER** est une SAS unipersonnelle au capital 100.000 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 353 102 619.

La société **ARCADINTER** a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce d'EVREUX le 15 janvier 1990. Son siège social a été transféré à FORBACH. La société est désormais immatriculée au RCS de SARREGUEMINES.

Le capital social est de **CENT MILLE EUROS (100.000 €)** et est divisé en **DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500)** actions de **QUARANTE EUROS (40 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud.

Elle dispose de cinq établissements secondaires :

- 42 rue d'Albuféra – 27200 VERNON (RCS EVREUX)
- 28 rue Thiers – 95300 PONTOISE (RCS PONTOISE)
- 49 rue Talleyrand – 51100 REIMS (RCS REIMS)
- 73 Quai Georges V – 76600 LE HAVRE (RCS LE HAVRE)
- 12 rue Jean Jaurès – 27000 EVREUX (RCS EVREUX)

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 16 janvier 2089.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la **SARL EC AUDIT**, 26 rue Pierre de Blarru – 88100 SAINT DIE DES VOSGES.

Le commissaire aux comptes suppléant est la **SAS ACCOUNT AUDIT**, 4 rue Piroux – 54000 NANCY.

L'objet social de la société est :

- Toutes prestations de services se rapportant à la location de main d'œuvre dans les secteurs industriels, commerciaux, agricoles ainsi que les professions libérales.
- L'entreprise de travail temporaire au sens de la réglementation en vigueur, c'est-à-dire mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs, des salariés, qu'elle embauche et rémunère à cet effet,
- A titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement,
- L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire,
- La participation par tous modes de concours ou d'interventions dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires,
- La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- o Concernant le siège social, la société bénéficie d'une mise à disposition par la société **DLSI** pour les locaux sis à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, à compter du 1^{er} août 2006 pour une durée indéterminée.
- o Concernant l'établissement secondaire sis à VERNON (27200), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec **Madame Jacqueline GLANDY** pour les locaux sis à VERNON (27200), 42 rue d'Albuféra, en date du 12 février 2008 pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2016
- o Concernant l'établissement secondaire sis à PONTOISE (95300), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec la société **ALPHA EXPRESS HOLDING** pour les locaux sis à PONTOISE (95300), 28 rue Thiers, en date du 2 janvier 2006 pour une durée de neuf années à compter du 2 janvier 2007 jusqu'au 1^{er} janvier 2016

Concernant les établissements secondaires sis à EVREUX, à LE HAVRE et à REIMS, ces établissements ont été inscrits au nom de la société **ARCADINTER** suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine suite à déclaration de dissolution sans liquidation de la société **ARCINTERIM** en date du 18 novembre 2010.

- Concernant l'établissement secondaire sis à EVREUX (27000), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec **Monsieur et Madame Christophe SIREUDE** pour les locaux sis à EVREUX (27000), 12 rue Jean Jaurès, pour une durée de neuf années à compter du 20 mars 2004 jusqu'au 20 mars 2013
- Concernant l'établissement secondaire sis à LE HAVRE (76600), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec la **SCI GEORGE V GESTION** pour les locaux sis à LE HAVRE (76600), 73 Quai Geroge V, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} avril 2006 jusqu'au 31 mars 2015
- Concernant l'établissement secondaire sis à REIMS (51100), la société bénéficie d'un bail commercial avec la **SCI RESIDENCE NELLY** représentée par son mandataire la **SARL MARNE AGENCE** pour les locaux sis à REIMS (51100), 49 rue de Talleyrand, pour une durée de neuf années à compter du 15 janvier 2007 jusqu'au 14 janvier 2016

Aucune inscription ne grève le fonds de commerce.

L'effectif moyen de la société est de 265 personnes.

2.6 La société MB SERVICES

La société **MB SERVICES** est une SAS unipersonnelle au capital 263.127 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 314 419 052.

La société **MB SERVICES** a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de PARIS le 4 décembre 1978. Son siège social a été transféré à FORBACH. La société est désormais immatriculée au RCS de SARREGUEMINES.

Le capital social est de **DEUX CENT SOIXANTE TROIS MILLE CENT VINGT SEPT EUROS (263.127 €)** et est divisé en **HUIT MILLE SIX CENT TRENTE (8.630)** actions de **TRENTE EUROS ET QUARANTE NEUF CENTIMES (30,49 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud.

Elle dispose de deux établissements secondaires :

- 34 Bis rue Vignon – 75009 PARIS (RCS PARIS)
- 98 Boulevard Magenta – 75010 PARIS (RCS PARIS)

La durée de la société est fixée à 60 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 7 novembre 2038.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la société **FINAUCOM**, 43 rue Saint Georges – 75009 PARIS 09.

Le commissaire aux comptes suppléant est le **Cabinet NAIM**, 72 avenue Wagram – 75017 PARIS 17.

La société a pour objet social, la création et l'exploitation d'une entreprise de travail temporaire.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la société ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- Concernant le siège social, la société bénéficie d'une mise à disposition par la société **DLSI** pour une durée indéterminée.
- Concernant l'établissement secondaire sis à PARIS (75009), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec **Monsieur et Madame René CONSCIENCE** pour les locaux sis à PARIS (75009), 34 Bis rue Vignon, en date du 18 juin 2008 pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} juillet 2008 soit jusqu'au 30 juin 2017.
- Concernant l'établissement secondaire sis à PARIS (75010), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec **Mademoiselle Marie Madeleine PONSARDIN, Mademoiselle Anne-Marie PONSARDIN et Madame Andrée QUERU** pour les locaux sis à PARIS (75010), 98 Boulevard Magenta, en date du 12 avril 2000 pour une durée de neuf années à compter du 15 avril 2000 jusqu'au 14 avril 2009.

Depuis le 14 avril 2009, le bail a été reconduit par tacite reconduction.

Un état d'inscription a été demandé au greffe du tribunal d'Instance de SARREGUEMINES le 30 mai 2011.

L'effectif moyen de la société est de 134 personnes.

2.7 La société ELITE INTERIM

La société **ELITE INTERIM** est une SAS unipersonnelle au capital 76.250 € dont le siège social est à ARNOUVILLE LES GONESSE (95400), 11 rue Jean Jaurès – Lot n° 2, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 350 771 473.

La société **ELITE INTERIM** a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE le 24 mai 1989

Le capital social est de **SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (76.250 €)** et est divisé en **CINQ MILLE (5.000)** actions de **QUINZE EUROS ET VINGT CINQ CENTIMES (15,25 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à ARNOUVILLE LES GONESSE (95400), 11 rue Jean Jaurès – Lot n° 2.

Elle dispose d'un établissement secondaire sis à ARNOUVILLE LES GONESSE (95400), 11 rue Jean Jaurès, Lot n° 3.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 24 mai 2088.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est **Monsieur Alain BOTBOL**, 19 rue Fabre d'Eglantine – 75012 PARIS.

Le commissaire aux comptes suppléant est **Monsieur Jacques SULTAN**, 12 Bld Raspail – 75007 PARIS.

La société a pour objet social :

- la délégation de personnel intérimaire
- le conseil en recrutement ou en insertion professionnelle
- la prise de participation dans toutes sociétés ou dans tous groupements français ou étrangers, ayant un objet similaire ou de nature à développer les affaires sociales
- et, généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- Concernant le siège social, la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec la **SCI AEE (ARNOUVILLE ESPACE ENTREPRISE)** pour les locaux sis à ARNOUVILLE LES GONESSE (95400), 11 rue Jean Jaurès, Lot n° 2, à compter du 1^{er} octobre 2007 pour une durée de neuf années soit jusqu'au 30 septembre 2016.
- Concernant l'établissement secondaire sis à ARNOUVILLE LES GONESSE (95400), la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec la **SCI AEE (ARNOUVILLE ESPACE ENTREPRISE)** pour les locaux sis à ARNOUVILLE LES GONESSE (95400), 11 rue Jean Jaurès, Lot n° 3, à compter du 1^{er} octobre 2007 pour une durée de neuf années soit jusqu'au 30 septembre 2016.

Aucune inscription ne grève le fonds de commerce.

L'effectif moyen de la société est de 46 personnes.

2.8 La société EUROPE TECHNIQUE 3000

La société **EUROPE TECHNIQUE 3000** est une SAS unipersonnelle au capital 1.000.000 € dont le siège social est à PARIS (75009), 10 rue du Havre, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 318 333 770.

La société **EUROPE TECHNIQUE 3000** a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de PARIS le 3 avril 1980.

Le capital social est de **UN MILLION EUROS (1.000.000 €)** et est divisé en **DIX MILLE (10.000)** actions de **DIX EUROS (10 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à PARIS (75009), 10 rue du Havre.

Elle n'a pas d'établissement secondaire.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 2 avril 2030.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la société **AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES**, 47 Bld Paul Peytral – 13006 MARSEILLE.

Le commissaire aux comptes suppléant est **Monsieur Jean-Michel REBELLES**, 47 Bld Paul Peytral – 13006 MARSEILLE.

La société a pour objet social :

- la société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'Etranger, le travail temporaire
- c'est-à-dire mettre à la disposition provisoire des utilisateurs, des salariés qu'elle embauche et rémunère à cet effet, en fonction de qualités et qualifications convenues, et ce, dans le cadre des dispositions des articles L 121-1 et suivants du Code du Travail, et sous réserve de la stricte observation de la réglementation en vigueur
- la prise de participation, prise en gérance ou exploitation par tous moyens de toutes entreprise ayant trait aux objets ci-dessus nommés
- toutes opérations financières de quelque nature qu'elles soient en monnaie française ou étrangère, pour son propre compte
- toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que toutes opérations de location ou de sous-location
- la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participations, groupement d'intérêt économique.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- Concernant le siège social, la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec la société **GESTION IMMOBILIERE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES – G.I.G.A.M.A** pour les locaux sis à PARIS (75009), 10 rue du Havre, en date du 4 août 1999, à compter du 1^{er} août 1999 pour une durée de neuf années soit jusqu'au 31 juillet 2008. Depuis cette date, le bail s'est poursuivi par tacite reconduction.

Concernant le fonds de commerce, une inscription a été prise concernant la location d'un photocopieur KONICA MINOLTA.

L'effectif moyen de la société est de 37 personnes.

2.9 La société ELS INTERIM

La société **ELS INTERIM** est une SAS unipersonnelle au capital 77.000 € dont le siège social est à TAVERNY (95150), 18 rue de la Gare, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 413 814 044.

La société **ELS INTERIM** a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE le 23 septembre 1997.

Le capital social est de **SOIXANTE DIX SEPT MILLE EUROS (77.000 €)** et est divisé en **QUATRE CENTS (400)** actions de **CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (192,50 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à **TAVERNY (95150)**, 18 avenue de la Gare.

Elle n'a pas d'établissement secondaire.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 23 septembre 2096.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à **FORBACH (57600)**, Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de **SARREGUEMINES** sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est **Monsieur Jean LECOQ**, 51 rue Moxouris – 78150 LE CHESNAY.

Le commissaire aux comptes suppléant est **Monsieur Claude PATEAU**, 7 rue Fabre d'Eglantine – 75012 PARIS

La société a pour objet social :

- toutes prestations de services en matière de travail temporaire
- la participation de la société, directement ou indirectement, à toutes opérations commerciales, techniques, de prestations de service pouvant se rattacher l'activité ci-dessus visée, par voie de création de sociétés nouvelles, d'alliances, d'apports, de prise de participation, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux.
- et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

A l'origine, la société est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

La situation locative de la société est la suivante :

- Concernant le siège social, la société bénéficie d'un bail commercial conclu avec **Monsieur Matyos SAINT YRIAN** pour les locaux sis à **TAVERNY (95150)**, 18 avenue de la Gare, à compter du 1^{er} octobre 1997 pour une durée de neuf années soit jusqu'au 30 septembre 2006. Le bail a été renouvelé pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} octobre 2006.

Aucune inscription ne grève le fonds de commerce.

L'effectif moyen de la société est de 129 personnes.

2.10 La société ALARYS

La société **ALARYS** est une SAS unipersonnelle au capital 100.000 € dont le siège social est à BOIS GUILLAUME (76230), 280 rue Louis Blériot, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 479 593 808.

La société **ALARYS** a été immatriculée au greffe du tribunal de commerce de ROUEN le 29 novembre 2004.

Le capital social est de **CENT MILLE EUROS (100.000 €)** et est divisé en **MILLE (1.000)** actions de **CENT EUROS (100 €)** chacune, libérées intégralement, toutes de même catégorie et détenues en totalité par la société **DLSI**, sus-désignée.

Le siège social est fixé à BOIS GUILLAUME (76230), 280 rue Louis Blériot.

Elle dispose de onze établissements secondaires :

- 1 rue du Bac – 76100 ROUEN (RCS ROUEN)
- 64 Quai Cavalier de la Salle – 76100 ROUEN (RCS ROUEN)
- 11 avenue de la Gare – 77340 PONTAULT COMBAULT (RCS MELUN)
- 17 A rue Pierre Mathieu – 59570 BAVAY (RCS VALENCIENNES)
- 11 rue Beauregard – 60000 BEAUVAIS (RCS BEAUVAIS)
- 3 Place de la Gare – 60200 COMPIEGNE (RCS COMPIEGNE)
- 17 rue Cazault – 61000 ALENCON (RCS ALENCON)
- 10 rue Pierre Brosselette – 76600 LE HAVRE (RCS LE HAVRE)
- 214 Avenue Jean Jaurès – 72100 LE MANS (RCS LE MANS)
- 15 rue de la République – 60110 MERU (RCS BEAUVAIS)
- 688 Boulevard Poincaré – 62113 BETHUNE (RCS ARRAS)

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 28 novembre 2054.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été approuvés selon délibération de l'actionnaire unique du 22 avril 2011.

La société **ALARYS** est titulaire de la marque **ALARYS** qui a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI de PARIS le 18 avril 2005. elle a acheté cette marque le 8 janvier 2010.

La société est présidée par la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754. La société **DLSI** est représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**, président du directoire.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la **SARL EC AUDIT**, 26 rue Pierre Blarru – 88100 SAINT DIE DES VOSGES.

Le commissaire aux comptes suppléant est la société **ACCOUNT AUDIT**, 4 rue Piroux – 54000 NANCY

La société a pour objet social :

- Directement ou indirectement, la mise à disposition de personnel intérimaire à toutes entreprises, l'exploitation de toutes entreprises, de travail temporaire.
- Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, tous objets similaires ou connexes.
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires

A l'origine, la société **ALARYS** était une société holding et elle détenait la totalité des actions des SAS unipersonnelles suivantes :

- ALARYS 76
- ALARYS 80
- ALARYS 27
- ALARYS 60
- ALARYS 08
- ALARYS 77
- ALARYS NORD PAS DE CALAIS

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2010, la dissolution sans liquidation des toutes les filiales de la société **ALARYS** a été approuvée par l'assemblée générale de la société **ALARYS**.

En conséquence, l'ensemble des actifs et passifs des sociétés filiales sus-désignées ont été transmis à la société **ALARYS** par transmission universelle du patrimoine.

La situation locative de la société est la suivante :

- Concernant le siège social, la société bénéficie d'une sous-location portant sur des bureaux sis ZAC de la Brêtèque – 280 rue Louis Blériot – 76230 BOIS GUILLAUME, au 1^{er} étage, d'une superficie d'environ 105 m², pour une durée expirant le 12 novembre 2015.
- Concernant l'établissement secondaire sis à ROUEN (76000), la société bénéficie d'un bail commercial pour les locaux sis à ROUEN (76000), 1 rue du Bac, conclu pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} février 2005 jusqu'au 31 janvier 2014.
- Concernant l'établissement secondaire sis à BEAUVAIS (60000), la société bénéficie d'un bail commercial pour les locaux sis à BEAUVAIS (60000), 11 rue Beauregard, conclu pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Concernant l'établissement secondaire sis à COMPIEGNE (60200), la société bénéficie d'un bail commercial pour les locaux sis à COMPIEGNE (60200), 3 place de la Gare, conclu pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} avril 2007 jusqu'au 31 mars 2016.
- Concernant l'établissement secondaire sis à ALENCON (61000), la société bénéficie d'un bail commercial pour les locaux sis à ALENCON (61000), 17 rue Cazault, conclu pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2018.

- Concernant l'établissement secondaire sis à LE HAVRE (76600), la société bénéficie d'un bail commercial pour les locaux sis à LE HAVRE (76600), 10 rue Pierre Brossette, conclu pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} juillet 2005 jusqu'au 30 juin 2014.
- Concernant l'établissement secondaire sis à PONTAULT COMBAULT (77340), 11 avenue de la Gare, la société bénéficie d'une convention de sous-location conclue le 30 août 2006 par la société **ALARYS IDF**, SAS au capital de 100.000 € dont le siège social est à PARIS (75008), 128 rue de la Boétie, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 485 314 025, pour la durée du bail professionnel de courte durée conclu le 13 juin 2006 pour une durée de sept mois soit jusqu'au 31 décembre 2006 avec la **SCI L'ARAL**. Cette convention s'est poursuivie tacitement.
- Concernant l'établissement secondaire sis au MANS (72100), 214 avenue Jean Jaurès, la société bénéficie d'un bail commercial conclu le 4 octobre 2005 par **Monsieur Gildas TOUILLET** pour une durée de neuf années à compter du 15 octobre 2005 jusqu'au 14 octobre 2014.
- Concernant l'établissement secondaire sis à MERU (60110), la société bénéficie d'une convention de sous-location par la société **ALARYS** pour les locaux sis à MERU (60110), 15 rue de la République, conclue en date du 1^{er} décembre 2005 pour une durée de neuf années, soit jusqu'au 30 novembre 2014 ; sachant que la société ALARYS bénéficie d'un bail commercial pour la même durée conclu avec **Monsieur et Madame Marcel HERBAIN**.
- Concernant l'établissement secondaire sis à BAVAY (59570), la société bénéficie d'une convention de sous-location par la société **Groupe ALTI** pour les locaux sis à BAVAY (59570), 17 A rue Pierre Mathieu, conclue en date du 27 novembre 2007 pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} octobre 2007 soit jusqu'au 31 octobre 2008. Depuis le 1^{er} novembre 2008, le bail s'est poursuivi.
- Concernant l'établissement secondaire à BETHUNE (62113), la société bénéficie d'un bail précaire par la **SCI DES FLEURS** pour les locaux sis à BETHUNE (62113), 688 Boulevard Poincaré, conclu en date du 1^{er} octobre 2007 pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} octobre 2007, soit jusqu'au 31 août 2009. Depuis le 1^{er} septembre 2009, le bail s'est poursuivi.
- Concernant l'établissement secondaire ROUEN (76100), la société bénéficie d'une convention d'occupation précaire consenti par la **SA PARC DES EXPOSITIONS**, SA au capital de 237.000 € dont le siège social est à ROUEN (76100), 62 Cavalier de la Salle, immatriculée au RCS gestion 57 B 515, pour les locaux sis à ROUEN (76100), 64 Quai Cavalier de la Salle, pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} juillet 2007 pour se terminer le 31 mai 2009. Depuis le 1^{er} juin 2009, le bail s'est poursuivi et est devenu un bail commercial

Concernant le fonds de commerce, les inscriptions suivantes ont été prises :

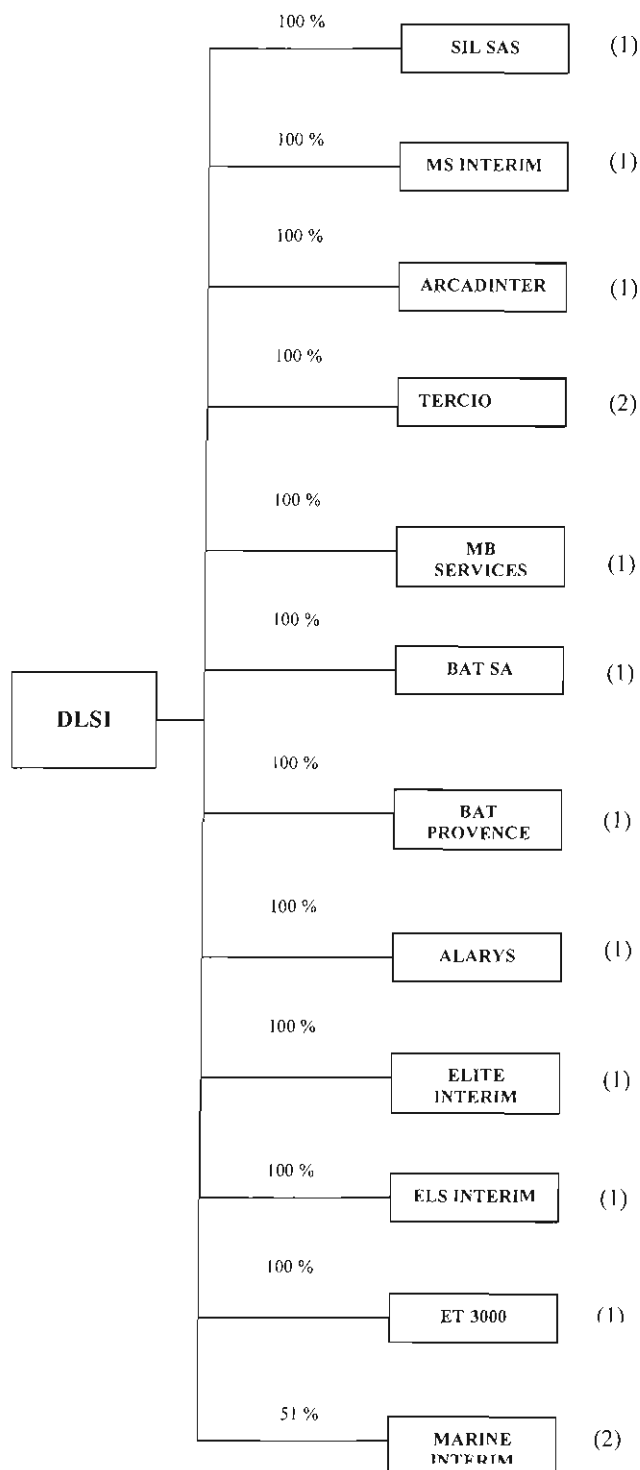
- Nantissement du fonds de commerce au profit du Crédit du Nord, 28 Place Rihour à LILLE pour un montant de 103.500 € en date du 31 octobre 2005
- Inscriptions au profit de SAGEM LEASE, 59 avenue du Chatoux – 92853 RUEIL MALMAISON concernant deux matériels OPEN LINE ENTERPRISE PACK pour un montant de 42.162 € en date du 13 mai 2009

L'effectif moyen de la société est de 453 personnes.

3 Liens en capital

La société **DLSI** sus-désignée est une société tête de groupe qui détient la totalité des actions des filiales sus-désignées dont l'absorption est envisagée.

L'organigramme du groupe **DLSI** avec ses filiales françaises est le suivant :



(1) Filiales à 100 % qui seront absorbées

(2) Filiales qui ne seront pas absorbées

4 Dirigeants communs

Comme il a été précédemment exposé, la société **DLSI**, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.082.980 € dont le siège social est à FORBACH (57600), Avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 389 486 754, est présidente et actionnaire unique des sociétés :

- MS INTERIM
- SIL
- BAT
- BAT PROVENCE
- ARCADINTER
- MB SERVICES
- ELITE INTERIM
- EUROPE TECHNIQUE 3000
- ELS INTERIM
- ALARYS

Ceci exposé, les parties ont établi de la manière suivante le projet de leur fusion :

CHAPITRE I

BASE DU CONTRAT D'APPORT-FUSION

ARTICLE 1 – FUSION ENVISAGEE :

En vue de la fusion simplifiée par voie d'absorption par la société **DLSI**, société absorbante, des sociétés **MS INTERIM, SIL, BAT, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM** et **ALARYS**, sociétés absorbées, dans les conditions prévues aux articles L 236-1 et suivants du code de commerce, les sociétés **MS INTERIM, SIL, BAT, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM** et **ALARYS** apportent à la société **DLSI**, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de leur patrimoine.

Ainsi, si la fusion est réalisée :

- Les patrimoines des sociétés absorbées seront dévolus à la société absorbante dans l'état où ils se trouveront lors de la prise d'effet des fusions, soit le 1^{er} janvier 2011 ; ils comprendront tous les biens, droits et valeurs, appartenant aux absorbées à cette époque, sans exception.
- La société absorbante deviendra débitrice des créanciers non-obligataires des sociétés absorbées, aux lieu et place de celles-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

ARTICLE 2 – MOTIFS ET BUTS DES FUSIONS

La fusion objet du présent contrat procède d'un objectif de réorganisation dont font partie les sociétés ci-dessus désignées.

Les dix sociétés absorbées ont pour activité l'entreprise de travail temporaire au sens de la réglementation en vigueur ainsi que l'activité de placement et plus généralement toutes activités de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.

L'absorption par la société **DLSI** des dix sociétés précitées permettra de faire entrer dans son patrimoine l'ensemble des actifs et passifs des sociétés absorbées, de permettre une meilleure gestion et de constituer ainsi une structure plus solide.

Ces opérations ont pour but de permettre au groupe de bénéficier de la synergie économique et financière liée à cette réorganisation, grâce notamment :

- à la rationalisation de l'exploitation des activités ;
- à la simplification des structures juridiques et opérationnelles ;
- et au rôle financier que la société **DLSI** sera ainsi en mesure de jouer pour faciliter le développement du groupe au niveau national et international.

ARTICLE 3 – ARRETE DES COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES :

Les comptes de l'exercice de la société **MS INTERIM** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **SIL** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **BAT** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **BAT PROVENCE** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **ARCADINTER** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **MB SERVICES** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **ELITE INTERIM** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **EUROPE TECHNIQUE 3000** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **ELS INTERIM** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **ALARYS** clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés par l'actionnaire unique le 22 avril 2011.

Les comptes de l'exercice de la société **DLSI** clos au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le directoire et le conseil de surveillance du 29 avril 2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui a été convoquée pour le 28 juin 2011.

Ce sont ces comptes arrêtés au 31 décembre 2010, corrigés des cessions ou acquisitions de participations intervenues au sein du groupe, depuis le 1^{er} janvier 2011 à ce jour, qui ont servi de base à l'établissement des conditions de la fusion.

ARTICLE 4 – METHODES D'EVALUATION – COMPTABILISATION DES APPORTS – CONTROLE DE L'OPERATION :

4.1 – Comptabilisation des apports :

S'agissant d'une restructuration interne et conformément à l'avis du conseil national de la comptabilité (CNC) du 25 mars 2004 et au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les éléments de l'actif et du passif seront repris dans la comptabilité de la société **DLSI**, société absorbante, pour leur valeur nette comptable.

4.2 - Contrôle de l'opération

L'ensemble des filiales absorbées étant détenues à 100 % par la société absorbante, les opérations de fusion sont soumises à un régime simplifié et ne nécessitent pas l'intervention ni d'un commissaire à la fusion, ni d'un commissaire aux apports.

CHAPITRE II

CONTRAT D'APPORT-FUSION

Les sociétés **MS INTERIM, SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS, BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM et ALARYS** apportent à la société **DLSI**, société absorbante, et sous les garanties ordinaires et de droit, tous les biens, droits et valeurs leur appartenant, composant leur actif à la date du 1^{er} janvier 2011, à charge de la société absorbante d'acquitter les dettes composant leur passif arrêté à la même date.

Il est ici précisé que les résultats de l'exercice 2011 des sociétés absorbées seront transmis à la société absorbante. A la date du présent traité, il n'est pas possible de les déterminer ; cependant sur la base des éléments comptables actuels, aucune société n'est déficitaire.

Les actifs et passifs des sociétés absorbées sont transmis dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 :

1.1 - Société MS INTERIM

- Actif et passif transmis à la société absorbante :

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif de la société **MS INTERIM** arrêté à la date du 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent à cette date comme suit :

ACTIF :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing, ainsi que la marque MS INTERIM			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Concessions, brevets	4 718,29	4 718,29	0,00
Logiciels LYON	1 295,00	1 295,00	0,00
Logiciels SAINT PRIEST	1 295,00	1 295,00	0,00
Fonds de commerce ORSAY	52 000,00	0,00	52 000,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	59 308,29	7 308,29	52 000,00
Eléments corporels			
Agencements	16 235,50	11 950,46	4 285,04
Matériel de bureau et informatique	16 699,29	15 641,25	1 058,04
Mobilier	2 762,38	2 762,38	0,00
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	35 697,17	30 354,09	5 343,08
Immobilisations financières			
SOCAMETT Titres libérés	24 016,00	0,00	24 016,00
Dépôts et cautionnements	6 004,00	0,00	6 004,00
Cautions versées	7 864,46	0,00	7 864,46
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 884,46	0,00	37 884,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	132 889,92	37 662,38	95 227,54
Clients et comptes rattachés	1 802 246,34	2 885,44	1 799 360,90
Autres créances	1 566 034,29	0,00	1 566 034,29
Disponibilités	61 558,74	0,00	61 558,74
Charges constatées d'avance	14 115,73	0,00	14 115,73
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 443 955,10	2 885,44	3 441 069,66
TOTAL ACTIF BRUT	3 576 845,02	40 547,82	3 536 297,20

PASSIF :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour charges	7 319,25
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	967 273,40
Emprunts et dettes financières divers	254 737,19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 867,77
Dettes fiscales et sociales	1 683 349,73
Autres dettes	2 805,80
TOTAL	2 965 353,14

- Actif net apporté :

ACTIF	3 536 297,20
PASSIF	2 965 353,14
ACTIF NET	570 944,06

1.2 - Société SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS - SIL

- Actif et passif transmis à la société absorbante :

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS - SIL arrêté à la date du 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent à cette date comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing ainsi que la marque SIL			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Concessions, brevets	5 882,78	5 882,78	0,00
Logiciels CALL CENTER	2 109,05	2 109,05	0,00
Fonds de commerce TRAIT D'UNION	330 000,00	0,00	330 000,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	337 991,83	7 991,83	330 000,00
Eléments corporels			
Agencements	24 284,53	14 714,32	9 570,21
Matériel de bureau et informatique	47 002,91	45 038,74	1 964,17
Mobilier	8 178,66	8 178,66	0,00
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	79 466,10	67 931,72	11 534,38
Immobilisations financières			
SOCAMETT Titres libérés	21 264,00	0,00	21 264,00
Dépôts et cautionnements	17 623,58	0,00	17 623,58
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 887,58	0,00	38 887,58
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	456 345,51	75 923,55	380 421,96
Clients et comptes rattachés	1 147 114,89	0,00	1 147 114,89
Autres créances	365 358,19	0,00	365 358,19
Disponibilités	25 736,14	0,00	25 736,14
Charges constatées d'avance	10 825,65	0,00	10 825,65
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 549 034,87	0,00	1 549 034,87
TOTAL ACTIF BRUT	2 005 380,38	75 923,55	1 929 456,83

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour charges	11 773,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	304 311,53
Emprunts et dettes financières divers	513 579,25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 341,28
Dettes fiscales et sociales	914 208,86
Autres dettes	40 224,00
TOTAL	1 812 438,55

Actif net apporté :

ACTIF	1 929 456,83
PASSIF	1 812 438,55
ACTIF NET	117 018,28

1.3 - Société BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE - BAT

- Actif et passif transmis à la société absorbante :

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE - BAT arrêtés en date du 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent à cette date comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Logiciels	6 000,00	6 000,00	0,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	6 000,00	6 000,00	0,00
Eléments corporels			
Agencements	71 501,88	56 931,38	14 570,50
Matériel de transport	20 312,41	17 950,39	2 362,02
Matériel de bureau et informatique	22 367,45	20 217,93	2 149,52
Mobilier	4 933,92	3 310,28	1 623,64
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	119 115,66	98 409,98	20 705,68
Immobilisations financières			
SOCAMETT Titres libérés	22 544,00	0,00	22 544,00
Prêts	89 436,05	0,00	89 436,05
Dépôts et cautionnements	7 359,60	0,00	7 359,60
Fonds de garantie SOCAMETT	5 636,00	0,00	5 636,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	124 975,65	0,00	124 975,65
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	250 091,31	104 409,98	145 681,33
Clients et comptes rattachés	944 560,98	3 625,41	940 935,57
Autres créances	416 125,69	0,00	416 125,69
Disponibilités	530 253,42	0,00	530 253,42
Charges constatées d'avance	5 887,83	0,00	5 887,83
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 896 827,92	3 625,41	1 893 202,51
TOTAL ACTIF BRUT	2 146 919,23	108 035,39	2 038 883,84

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour charges	2 938,44
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	500,00
Emprunts et dettes financières divers	729 041,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 749,49
Dettes fiscales et sociales	711 951,35
Autres dettes	3 583,58
TOTAL	1 489 764,39

- **Actif net apporté :**

ACTIF	2 038 883,84
PASSIF	1 489 764,39
ACTIF NET	549 119,45

1.4 - Société BAT PROVENCE

- **Actif et passif transmis à la société absorbante :**

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société **BAT PROVENCE** arrêtés à la date du 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Logiciels	1 500,00	1 500,00	0,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	1 500,00	1 500,00	0,00
Eléments corporels			
Agencements	10 472,89	6 465,58	4 007,31
Matériel de bureau et informatique	15 363,20	14 766,13	597,07
Mobilier	2 643,58	1 159,93	1 483,65
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	28 479,67	22 391,64	6 088,03
Immobilisations financières			
SOCAMETT Titres libérés	11 040,00	0,00	11 040,00
Dépôts et cautionnements	2 760,00	0,00	2 760,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 800,00	0,00	13 800,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	43 779,67	23 891,64	19 888,03
Clients et comptes rattachés	87 232,59	0,00	87 232,59
Autres créances	462 560,32	0,00	462 560,32
Disponibilités	26 152,93	0,00	26 152,93
Charges constatées d'avance	641,69	0,00	641,69
TOTAL ACTIF CIRCULANT	576 587,53	0,00	576 587,53
TOTAL ACTIF BRUT	620 367,20	23 891,64	596 475,56

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300,00
Emprunts et dettes financières divers	130 569,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 086,84
Dettes fiscales et sociales	81 188,91
Autres dettes	405,60
TOTAL	219 550,87

- Actif net apporté :

ACTIF	596 475,56
PASSIF	219 550,87
ACTIF NET	376 924,69

1.5 - Société ARCADINTER

- Actif et passif transmis à la société absorbante :

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société ARCADINTER arrêté au 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Logiciels	12 000,00	12 000,00	0,00
Droit au bail	11 000,00	0,00	11 000,00
Fonds de commerce	277 631,00	0,00	277 631,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	300 631,00	12 000,00	288 631,00
Eléments corporels			
Agencements	76 260,24	63 575,27	12 684,97
Matériel de transport	1 500,00	1 500,00	0,00
Matériel de bureau et informatique	29 605,28	28 038,09	1 567,19
Mobilier	4 345,08	4 345,08	0,00
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	111 710,60	97 458,44	14 252,16
Immobilisations financières			
Participations SOCAMETT	48 384,00	0,00	48 384,00
Prêts	5 500,00	0,00	5 500,00
Dépôts et cautionnements	10 294,40	0,00	10 294,40
Fonds garantie SACAMETT	12 096,00	0,00	12 096,00
Cautions versées	6 082,49	0,00	6 082,49
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	82 356,89	0,00	82 356,89
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	494 698,49	109 458,44	385 240,05
Clients et comptes rattachés	3 320 974,71	12 644,52	3 308 330,19
Autres créances	1 053 125,05	0,00	1 053 125,05
Disponibilités	1 326 809,72	0,00	1 326 809,72
Charges constatées d'avance	4 655,11	0,00	4 655,11
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 705 564,59	12 644,52	5 692 920,07
TOTAL ACTIF BRUT	6 200 263,08	122 102,96	6 078 160,12

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour charges	6 185,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 560,00
Emprunts et dettes financières divers	2 873 965,46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 886,02
Dettes fiscales et sociales	2 553 685,98
Autres dettes	4 744,62
TOTAL	5 601 027,08

- **Actif net apporté :**

ACTIF	6 078 160,12
PASSIF	5 601 027,08
ACTIF NET	477 133,04

1.6 - **Société MB SERVICES**

- **Actif et passif transmis à la société absorbante :**

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société **MB SERVICES** arrêté au 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Logiciels	3 000,00	3 000,00	0,00
fonds commercial	500 000,00	0,00	500 000,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	503 000,00	3 000,00	500 000,00
Eléments corporels			
Agencements	14 849,23	6 420,43	8 428,80
Matériel de bureau et informatique	44 453,05	31 124,91	13 328,14
Mobilier	15 000,00	12 500,00	2 500,00
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	74 302,28	50 045,34	24 256,94
Immobilisations financières			
Frais acquisition fonds GPS	88 450,00	0,00	88 450,00
Participations SOCAMETT	27 936,00	0,00	27 936,00
Dépôts et cautionnements	3 399,12	0,00	3 399,12
Fonds garantie SOCAMETT	6 984,00	0,00	6 984,00
Cautions versées	15 540,33	0,00	15 540,33
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	142 309,45	0,00	142 309,45
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	719 611,73	53 045,34	666 566,39
Clients et comptes rattachés	1 672 450,33	0,00	1 672 450,33
Autres créances	312 147,52	0,00	312 147,52
Valeurs mobilières de placement	52 731,70	50 294,20	2 437,50
Disponibilités	23 567,09	0,00	23 567,09
Charges constatées d'avance	11 697,54	0,00	11 697,54
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 072 594,18	50 294,20	2 022 299,98
TOTAL ACTIF BRUT	2 792 205,91	103 339,54	2 688 866,37

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour risques	10 000,00
Autres provisions pour charges	5 641,56
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	241 246,78
Emprunts et dettes financières divers	733 856,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 379,46
Dettes fiscales et sociales	1 170 630,41
Autres dettes	9 910,00
TOTAL	2 208 664,39

- **Actif net apporté :**

ACTIF	2 688 866,37
PASSIF	2 208 664,39
ACTIF NET	480 201,98

1.7 - Société ELITE INTERIM

- **Actif et passif transmis à la société absorbante :**

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société **ELITE INTERIM** arrêté au 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Logiciels	1 500,00	1 500,00	0,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	1 500,00	1 500,00	0,00
Eléments corporels			
Matériel de bureau et informatique	5 849,92	5 020,25	829,67
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	5 849,92	5 020,25	829,67
Immobilisations financières			
SOCAMETT Titres libérés	8 176,00	0,00	8 176,00
Prêts	2 800,00	0,00	2 800,00
Dépôts et cautionnements	4 742,65	0,00	4 742,65
Fonds de garantie SOCAMETT	2 044,00	0,00	2 044,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 762,65	0,00	17 762,65
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	25 112,57	6 520,25	18 592,32
Clients et comptes rattachés	350 349,60	0,00	350 349,60
Autres créances	182 221,03	0,00	182 221,03
Valeurs mobilières de placement	1 056,00	0,00	1 056,00
Disponibilités	24 765,16	0,00	24 765,16
Charges constatées d'avance	5 585,20	0,00	5 585,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT	563 976,99	0,00	563 976,99
TOTAL ACTIF BRUT	589 089,56	6 520,25	582 569,31

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour charges	1 071,58
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 634,95
Emprunts et dettes financières divers	8 805,91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 663,77
Dettes fiscales et sociales	357 780,59
Autres dettes	740,32
TOTAL	415 697,12

- Actif net apporté :

ACTIF	582 569,31
PASSIF	415 697,12
ACTIF NET	166 872,19

1.7 - Société EUROPE TECHNIQUE 3000

- Actif et passif transmis à la société absorbante :

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société **EUROPE TECHNIQUE 3000** arrêté au 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Logiciels	1 500,00	1 500,00	0,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	1 500,00	1 500,00	0,00
Eléments corporels			
Agencements	4 467,00	4 054,92	412,08
Matériel de bureau et informatique	6 939,46	4 789,79	2 149,67
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	11 406,46	8 844,71	2 561,75
Immobilisations financières			
Prêts	14 362,61	0,00	14 362,61
Dépôts et cautionnements	10 732,64	0,00	10 732,64
Fonds de garantie SOCAMETT	3 640,00	0,00	3 640,00
Créances SOCAMETT	14 560,00	0,00	14 560,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 295,25	0,00	43 295,25
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	56 201,71	10 344,71	45 857,00
Clients et comptes rattachés	641 161,95	39 815,50	601 346,45
Autres créances	1 256 042,30	0,00	1 256 042,30
Disponibilités	18 648,49	0,00	18 648,49
Charges constatées d'avance	13 011,63	0,00	13 011,63
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 928 864,37	39 815,50	1 889 048,87
TOTAL ACTIF BRUT	1 985 066,08	50 160,21	1 934 905,87

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour charges	4 465,15
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	600,00
Emprunts et dettes financières divers	4 822,99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 193,21
Dettes fiscales et sociales	411 482,45
Autres dettes	14 911,40
TOTAL	480 475,20

- Actif net apporté :

ACTIF	1 934 905,87
PASSIF	480 475,20
ACTIF NET	1 454 430,67

1.7 - Société ELS INTERIM

- Actif et passif transmis à la société absorbante :

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société **ELS INTERIM** arrêté au 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Logiciels	13 500,00	13 500,00	0,00
Droit au bail	7 622,45	0,00	7 622,45
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	21 122,45	13 500,00	7 622,45
Eléments corporels			
Agencements	50 963,72	39 304,09	11 659,63
Matériel de bureau et informatique	10 869,14	9 663,47	1 205,67
Mobilier	1 486,00	1 486,00	0,00
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	63 318,86	50 453,56	12 865,30
Immobilisations financières			
Prêts	123 407,34	0,00	123 407,34
Dépôts et cautionnements	10 060,26	0,00	10 060,26
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	133 467,60	0,00	133 467,60
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	217 908,91	63 953,56	153 955,35
Clients et comptes rattachés	1 694 181,23	93 583,51	1 600 597,72
Autres créances	920 401,77	0,00	920 401,77
Valeurs mobilières de placement	42 250,00	26 480,00	15 770,00
Disponibilités	25 515,69	0,00	25 515,69
Charges constatées d'avance	11 647,53	0,00	11 647,53
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 693 996,22	120 063,51	2 573 932,71
TOTAL ACTIF BRUT	2 911 905,13	184 017,07	2 727 888,06

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour charges	6 243,92
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	827 207,86
Emprunts et dettes financières divers	4 599,29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 855,80
Dettes fiscales et sociales	1 014 923,24
Autres dettes	45 669,23
TOTAL	1 927 499,34

- Actif net apporté :

ACTIF	2 727 888,06
PASSIF	1 927 499,34
ACTIF NET	800 388,72

1.7 - Société ALARYS

- Actif et passif transmis à la société absorbante :

Sont apportés, l'ensemble des biens figurant à l'actif et au passif du bilan de la société **ALARYS** arrêté au 31 décembre 2010.

Ces éléments d'actif et de passif sont déterminés sur la base du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 et s'établissent comme suit :

Actif :

ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Eléments incorporels			
La clientèle et l'achalandage, le bénéfice de tous contrats, traités, accords, conventions ou marchés concernant l'activité apportée.			
Les droits aux baux et tous contrats de location et leasing ainsi que la marque ALARYS			
Le bénéfice et les charges de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations ou permissions afférentes aux biens et droits apportés			
Frais de constitution	11 411,34	9 923,34	1 488,00
Logiciels	48 686,34	47 601,41	1 084,93
Marque	50 000,00	0,00	50 000,00
Droit au bail	15 271,50	0,00	15 271,50
Mali de fusion	125 041,00	0,00	125 041,00
Fonds commercial	626 359,00	127 000,00	499 359,00
TOTAL ELEMENTS INCORPORELS	876 769,18	184 524,75	692 244,43
Eléments corporels			
Agencements	114 082,64	74 858,08	39 224,56
Matériel de bureau et informatique	41 432,09	29 777,22	11 654,87
Mobilier	45 329,17	34 059,48	11 269,69
TOTAL ELEMENTS CORPORELS	200 843,90	138 694,78	62 149,12
Immobilisations financières			
Créances SOCAMETT	103 360,00	0,00	103 360,00
Fonds de garantie SOCAMETT	29 228,00	0,00	29 228,00
Dépôts et cautionnements	42 559,35	0,00	42 559,35
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	175 147,35	0,00	175 147,35
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 252 760,43	323 219,53	929 540,90
Clients et comptes rattachés	5 884 025,73	16 765,99	5 867 259,74
Autres créances	1 148 565,83	0,00	1 148 565,83
Valeurs mobilières de placements	75 292,16	0,00	75 292,16
Disponibilités	1 787 159,54	0,00	1 787 159,54
Charges constatées d'avance	9 815,72	0,00	9 815,72
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 904 858,98	16 765,99	8 888 092,99
TOTAL ACTIF BRUT	10 157 619,41	339 985,52	9 817 633,89

Passif :

ELEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Autres provisions pour charges	12 572,86
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 302 160,68
Emprunts et dettes financières divers	279 033,15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 674,16
Dettes fiscales et sociales	4 867 454,79
Autres dettes	21 808,50
TOTAL	7 717 704,14

- **Actif net apporté :**

ACTIF	9 817 633,89
PASSIF	7 717 704,14
ACTIF NET	2 099 929,75

ARTICLE 2 : CONDITIONS DES APPORTS

2.1 PROPRIETE –JOUISSANCE

La société **DLSI** sera propriétaire des biens apportés par les sociétés **MS INTERIM, SIL, BAT, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM** et **ALARYS** à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport fusion par suite de l'approbation du traité de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante **DLSI** sachant que celle-ci détenant la totalité des titres des filiales absorbées, l'apport-fusion n'a pas à être approuvé par les assemblées générales extraordinaires des filiales.

Elle en aura la jouissance également à compter dudit jour par la prise de possession réelle et en général, par l'exercice de tous les droits attachés à la propriété des biens qui lui seront dévolus.

Toutefois, la société **DLSI** prendra en charge l'ensemble des opérations actives et passives effectuées sur et au titre de ces biens, par les sociétés apporteurs depuis le 1^{er} janvier 2011 jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion.

La société **DLSI** sera enfin subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers des sociétés absorbées.

A ce titre, elle se retrouvera notamment et en conformité des dispositions et des articles L 236-14 et suivants du Code du Commerce, débitrice des créanciers des sociétés absorbées aux lieu et place de celles-ci, sans que cette subrogation entraîne novation à l'égard desdits créanciers.

2.2 CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DES APPORTS

Les apports ci-dessus relatés auront lieu en outre sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, notamment :

- a) La société **DLSI** règlera en l'acquit des sociétés **MS INTERIM, SIL, BAT, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM** et **ALARYS**, sociétés apporteurs, les dettes de ces dernières énumérées ci-dessus.

Monsieur Thierry DOUDOT es-qualités, déclare expressément engager les sociétés absorbées à se désister par l'effet de la réalisation définitive de la fusion, du privilège de vendeur et de l'action résolutoire pouvant leur profiter à raison de diverses charges imposées à la société absorbante, notamment celle d'acquitter le passif des sociétés absorbées.

En conséquence, il ne sera pris aucune inscription de quelque nature que ce soit, à raison des activités apportées.

- b) La société **DLSI** prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre les sociétés apporteurs pour quelque cause que ce soit.
- c) Elle supportera tous impôts et autres charges de toute nature auxquelles les biens et droits apportés peuvent ou pourront être assujettis.

- d) Elle fera son affaire personnelle de la continuation, sauf à conclure tous avenants, ou de la résiliation de toutes polices d'assurances contre l'incendie, les dégâts des eaux, les accidents et autres risques concernant les biens apportés. Elle sera tenue également de continuer les contrats d'abonnement pouvant exister pour toute fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, pour l'usage du téléphone ou de tous autres appareils et pour tous services publics.
- e) Elle devra exécuter tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques ayant pu être contractés par les sociétés apporteurs, notamment ceux passés avec la clientèle, les fournisseurs et les créanciers. Elle sera subrogée dans les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre lesdites sociétés.
- f) La société **DLSI** succédera à toutes les dettes des sociétés apporteurs, même à celles qui remonteraient à une date antérieure au 1^{er} janvier 2011 et qui viendraient à se révéler ou qui auraient été omises en comptabilité.

En conséquence, elle sera tenue de l'acquit des passifs pris en charge dans les termes et conditions où ils sont et deviendront exigibles.

- g) Elle sera tenue dans les mêmes conditions, de l'exécution de tous engagements de caution et aval qui ont pu être donnés.
- h) Elle se conformera aux lois, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

La société absorbante, conformément aux dispositions légales en vigueur concernant les contrats de travail des salariés des sociétés absorbées, s'engage à ne pas modifier le statut individuel et collectif du personnel, la société absorbante se substituant purement et simplement aux sociétés absorbées dans ses obligations à l'égard du personnel.

2.3 DECLARATIONS JURIDIQUES RELATIVES A LA NATURE DES BIENS APPORTES

1 – DECLARATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE APPOREE

- 1.1. A l'origine, la société **MS INTERIM** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Le fonds et l'activité apportés ne font l'objet d'aucune inscription.

- 1.2. A l'origine, la société **SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Le fonds et l'activité apportés ne font l'objet d'aucune inscription.

- 1.3. A l'origine, la société **BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Concernant les inscriptions portant sur le fonds et l'activité, un état a été requis le 30 mai 2011 auprès du greffe du tribunal d'Instance de SARREGUEMINES.

1.4. A l'origine, la société **BAT PROVENCE** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Concernant les inscriptions portant sur le fonds et l'activité, un état a été requis le 30 mai 2011 auprès du greffe du tribunal d'Instance de SARREGUEMINES.

1.5. A l'origine, la société **ARCADINTER** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Concernant les inscriptions portant sur le fonds et l'activité, un état a été requis le 30 mai 2011 auprès du greffe du tribunal d'Instance de SARREGUEMINES.

1.6. A l'origine, la société **MB SERVICES** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Concernant les inscriptions portant sur le fonds et l'activité, un état a été requis le 30 mai 2011 auprès du greffe du tribunal d'Instance de SARREGUEMINES.

1.7. A l'origine, la société **ELITE INTERIM** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Le fonds et l'activité apportés ne font l'objet d'aucune inscription.

1.8. A l'origine, la société **EUROPE TECHNIQUE 3000** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Le fonds et l'activité apportés font l'objet d'une inscription au profit de LIXXBAIL, 1-3 rue du Pasteur de Boulogne – 92861 ISSY LES MOULINEAUX concernant une photocopieur KONICA MINOLTA en date du 5 novembre 2007.

1.9. A l'origine, la société **ELS INTERIM** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Le fonds et l'activité apportés ne font l'objet d'aucune inscription.

1.10. A l'origine, la société **ALARYS** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

Le fonds et l'activité apportés font l'objet des inscriptions suivantes :

- Nantissement du fonds de commerce au profit du Crédit du Nord, 28 Place Rihour à LILLE pour un montant de 103.500 € en date du 31 octobre 2005
- Inscriptions au profit de SAGEM LEASE, 59 avenue du Chatoux – 92853 RUEIL MALMAISON concernant deux matériels OPEN LINE ENTERPRISE PACK pour un montant de 42.162 € en date du 13 mai 2009

2 – DECLARATIONS ET OBLIGATIONS FISCALES

S'agissant d'une restructuration interne et conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 25 mars 2004 et au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les éléments de l'actif et du passif de toutes les filiales absorbées seront repris dans la comptabilité de la société absorbante **DLSI** pour leur valeur nette comptable.

1) Au regard des droits d'enregistrement

La fusion par voie d'absorption des sociétés **MS INTERIM, SIL, BAT, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM et ALARYS** par la société **DLSI** entraîne l'exigibilité du droit fixe de 500 € prévu à l'article 811 du Code Général des Impôts, étant précisé que l'actif social des sociétés absorbées n'est pas composé d'immeuble.

2) Au regard de l'impôt sur les sociétés

2.1) Rétroactivité fiscale

Sur le plan fiscal, la fusion est assortie d'un effet rétroactif et prend effet à la date du 1^{er} janvier 2011.

Par suite, toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2011 par les sociétés absorbées seront fiscalement réputées, tant pour ce qui concerne l'actif que pour le passif, avoir été accomplies pour le compte de la société **DLSI**.

2.2) Régime de faveur

La société **DLSI**, actionnaire unique de toutes les filiales absorbées, ès qualités, déclare que les sociétés **MS INTERIM, SIL, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM et ALARYS** sont des sociétés par actions simplifiée et que la société **BAT** est une société anonyme. Toutes ces filiales ont leur siège social en France, et comme telle, sont soumises à l'impôt sur les sociétés. En conséquence, la société **DLSI** entend placer l'opération de fusion, objet du présent traité, sous le régime fiscal de faveur édicté par l'article 210 A du Code Général des Impôts en matière d'impôts sur les sociétés.

En conséquence, les options et engagements relatifs au présent traité s'établissent ainsi qu'il suit :

Par application de l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus values nettes et les profits dégagés sur l'ensemble des éléments d'actif apportés ainsi que les provisions (autres que celles devenues sans objet) ne seront pas soumis à l'impôt sur les sociétés chez les sociétés absorbées.

Aux fins de bénéficier de ces dispositions la société **DLSI** s'engage expressément à :

- 1) Reprendre à son passif les provisions dont l'imposition aurait été différée chez les sociétés absorbées ;
- 2) Se substituer aux sociétés absorbées pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de ces dernières ;
- 3) Calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des sociétés absorbées ;

- 4) Réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, les plus-values dégagées par l'apport des biens amortissables et ce en bénéficiant de l'étalement prévu par les dispositions légales et les instructions administratives en cette matière ;
- 5) Inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient dans les écritures des sociétés absorbées. A défaut, la société **DLSI** comprendra dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des sociétés absorbées ;
- 6) Respecter les engagements des sociétés absorbées en ce qui concerne les actifs réévalués apportés. D'une manière plus générale, elle s'engage à se substituer à tout engagement de nature fiscale qui aurait pu être souscrit par les sociétés absorbées concernant les biens apportés ;

Elle s'engage notamment à respecter les engagements souscrits par :

- la société **ARCADINTER** suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine intervenue fin décembre 2010 par voie de confusion de la société **ARCINTERIM** par la société **ARCADINTER**. La société **DLSI** s'engage à se substituer à tous engagements de nature fiscale qui aurait pu être souscrits par la société **ARCINTERIM** et la société **ARCADINTER** suite à cette opération de transmission universelle de patrimoine.
 - la société **ALARYS** suite aux opérations de transmission universelle de patrimoine intervenue fin décembre 2010 par voie de confusion des sociétés **ALARYS 76, ALARYS 80, ALARYS 27, ALARYS 60, ALARYS 08, ALARYS 77** et **ALARYS NORD PAS DE CALAIS** par la société **ALARYS**. La société **DLSI** s'engage à se substituer à tous engagements de nature fiscale qui aurait pu être souscrits par les sociétés **ALARYS 76, ALARYS 80, ALARYS 27, ALARYS 60, ALARYS 08, ALARYS 77** et **ALARYS NORD PAS DE CALAIS** et la société **ALARYS** suite à ces opérations de transmission universelle de patrimoine.
- 7) En tant que de besoin, elle s'engage par ailleurs expressément à reprendre l'engagement de conservation pendant deux ans des titres de participation acquis moins de deux ans avant l'opération, tel qu'il résulte de l'article 145 du Code Général des impôts ;
 - 8) L'opération de fusion étant réalisée sur la base des valeurs nettes comptables, la société **DLSI** reprend à son bilan les écritures comptables des sociétés **MS INTERIM, SIL, BAT, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM** et **ALARYS**, sociétés absorbées, (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et s'engage à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures des sociétés absorbées, conformément à l'Instruction du 3 Août 2000 (4 I -2-00).

3) Au regard de la taxe sur la valeur ajoutée

La société **DLSI** est en application de l'article 257 bis du Code Général des Impôts purement et simplement subrogée dans les droits et obligations des sociétés absorbées.

- 1) Dans ce cadre, sont dispensées de la taxe sur la valeur ajoutée à l'occasion de cette fusion conformément à l'alinéa 1 de l'article 257 bis précité :
 - les transferts de marchandises neuves et d'autres biens détenus en stocks ;
 - les transferts de biens mobiliers corporels d'investissement qui ont ouvert droit à déduction complète ou partielle de la TVA lors de leur achat, acquisition intracommunautaire, importation ou livraison à soi-même ;
 - les transferts de biens mobiliers incorporels d'investissement ;
 - et les opérations mentionnées au 6^e et 7^e de l'article 257.

- 2) Le crédit de TVA dont les sociétés absorbées disposeront au jour de la réalisation définitive de la fusion est transféré purement et simplement à la société **DLSI**.

- 3) La société **DLSI** est également subrogée à raison des régularisations de la taxe déduite par les sociétés absorbées, ainsi que, s'il y a lieu, pour l'application des dispositions du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code Général des Impôts.

4) Obligations déclaratives

Monsieur Thierry DOUDOT, ès-qualités, au nom de la société **DLSI** et des sociétés filiales absorbées, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations de la société **DLSI** et des sociétés absorbées, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts ;
- en ce qui concerne la société **DLSI**, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

CHAPITRE III

REMUNERATION DES APPORTS DES SOCIETES MS INTERIM, SIL, BAT, BAT PROVENCE, ARCADINTER, MB SERVICES, ELITE INTERIM, EUROPE TECHNIQUE 3000, ELS INTERIM et ALARYS

ARTICLE 1 – RAPPORTS D'ECHANGE

S'agissant d'une fusion simplifiée, à savoir l'absorption de ces filiales détenues à 100 % par la société **DLSI**, l'opération de fusion ne se traduira par aucun rapport d'échange, augmentation du capital ou constatation d'une prime de fusion.

L'opération de fusion se traduira par l'apport et la prise en charge du passif suivant pour chaque société :

	ACTIF BRUT APORTE	PASSIF PRIS EN CHARGE	ACTIF NET APORTE
MS INTERIM	3 536 297,20	2 965 353,14	570 944,06
SIL	1 929 456,83	1 812 438,55	117 018,28
BAT	2 038 883,84	1 489 764,39	549 119,45
BAT PROVENCE	596 475,56	219 550,87	376 924,69
ARCADINTER	6 078 160,12	5 601 027,08	477 133,04
MB SERVICES	2 688 866,37	2 208 664,39	480 201,98
ELITE INTERIM	582 569,31	415 697,12	166 872,19
EUROPE TECHNIQUE 3000	1 934 905,87	480 475,20	1 454 430,67
ELS INTERIM	2 727 888,06	1 927 499,34	800 388,72
ALARYS	9 817 633,89	7 717 704,14	2 099 929,75
TOTAL	31 931 137,05	24 838 174,22	7 092 962,83

ARTICLE 2 – MALI TECHNIQUE DE FUSION – ELEMENTS INCORPORELS

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par chaque filiale absorbée et la valeur d'acquisition des actions des filiales absorbées inscrites à l'actif du bilan de la société **DLSI** constituera un mali technique de fusion.

Ce mali technique sera inscrit à l'actif du bilan de la société **DLSI** en immobilisations incorporelles.

	ACTIF NET APORTE	VALEUR D'ACQUISITION DES ACTIONS CHEZ DLSI	MALI TECHNIQUE DE FUSION	INSCRIPTION ELEMENTS INCORPORELS ACTIF DLSI
MS INTERIM	570 944,06	1 068 000,00	497 055,94	497 055,94
SIL	117 018,28	1 160 000,00	1 042 981,72	1 042 981,72
BAT	549 119,45	1 899 620,00	1 350 500,55	1 350 500,55
BAT PROVENCE	376 924,69	811 111,20	434 186,51	434 186,51
ARCADINTER	477 133,04	1 400 000,00	922 866,96	922 866,96
MB SERVICES	480 201,98	1 500 000,00	1 019 798,02	1 019 798,02
ELITE INTERIM	166 872,19	696 555,01	529 682,82	529 682,82
EUROPE TECHNIQUE 3000	1 454 430,67	3 324 328,00	1 869 897,33	1 869 897,33
ELS INTERIM	800 388,72	2 884 224,00	2 083 835,28	2 083 835,28
ALARYS	2 099 929,75	5 507 986,00	3 408 056,25	3 408 056,25
TOTAL	7 092 962,83	20 251 824,21	13 158 861,38	13 158 861,38

CHAPITRE IV

CONDITIONS ET FORMALITES LEGALES DE REALISATION

1 – CONDITIONS SUSPENSIVES

Indépendamment de l'accomplissement des formalités légales préalables à l'apport-fusion, objet des présentes, ledit apport ne produira son plein effet et la fusion ne deviendra définitive que lorsque l'assemblée générale extraordinaire de la société **DLSI**, société absorbante, actionnaire unique de toutes les filiales absorbées aura approuvée le présent contrat.

2 – DISSOLUTION DES SOCIETES ABSORBEES

Les sociétés **MS INTERIM**, **SIL**, **BAT**, **BAT PROVENCE**, **ARCADINTER**, **MB SERVICES**, **ELITE INTERIM**, **EUROPE TECHNIQUE 3000**, **ELS INTERIM** et **ALARYS** se trouveront dissoutes de plein droit à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante **DLSI**, actionnaire unique. Le passif des sociétés absorbées devant être entièrement pris en charge par la société **DLSI**, la dissolution des sociétés absorbées, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

3 – DECLARATIONS FISCALES

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918, codifiées sous l'article 1837 du CGI, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport.

4 – FRAIS ET DROITS – ELECTION DE DOMICILE - POUVOIRS

Les frais, droits et honoraires du présent traité de fusion et des opérations ultérieures seront supportés par la société DLSI.

Pour l'exécution des présentes et de tous actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties soussignées font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'elles représentent.

Tous pouvoirs sont enfin donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue des dépôts ou publications prescrits par la loi, comme pour faire, d'une manière générale, toutes significations et notifications qui pourraient être requises ou utiles et remplir à cet égard toutes les formalités légales.

Fait à FORBACH,
Le 31 mai 2011
En 40 exemplaires

La société **DLSI**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **MS INTERIM**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **BAT PROVENCE**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **ARCADINTER**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **MB SERVICES**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **ELITE INTERIM**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **EUROPE TECHNIQUE 3000**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **ELS INTERIM**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

La société **ALARYS**
Représentée par **Monsieur Thierry DOUDOT**

ANNEXES

- Liste des marques transférées :
 - SIL
 - MS INTERIM
 - EID
 - ALARYS

- Liste du personnel permanent transféré
 - ALARYS
 - BAT
 - EUROPE TECHNIQUE 3000
 - ELS INTERIM
 - ARCADINTER
 - ELITE INTERIM
 - MB SERVICES
 - MS INTERIM
 - SIL



Résultat(s)

7 résultats trouvés pour votre requête :
SIL, en classe 35, dans les marques en vigueur en France

- Notice complète

Marque française



Marque : SIL

Note : Marque déposée en couleurs

Classification de Nice : 35

Produits et services

- 35 Bureaux de placement à savoir : travail temporaire – placements de personnel.

Déposant : SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS " SIL " SAS, 105 RUE DE LA TETE D'OR,69006 LYON, FR (SIREN 324717339)

Mandataire : DLSI SA, BP 40163, AVENUE J E BOUSCH, TECHNOPOLE,57600 FORBACH, FR

Numéro : 3461765

Statut : Marque enregistrée

Date de dépôt / Enregistrement : 2006-11-09

Lieu de dépôt : I.N.P.I. STRASBOURG

Historique

- Publication 2006-12-15 (BOPI 2006-50)
- Enregistrement avec modification (BOPI 2007-15)

Classe N° 35 : Travail temporaire – placements ;

Classes de produits ou services : 35.

Classes de produits ou services provisoirement attribuées par l'INPI : 35, 36.

N° National : 06 3 461 766

Dépôt du : 9 NOVEMBRE 2006

à : I.N.P.I. STRASBOURG

M.S. INTERIM, SAS, 74 RUE DE BONNEL, 69428 LYON CEDEX 03,
 N° SIREN : 392 437 968.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
 DLSI, SA, BP 40163, AVENUE J E BOUSCH, 57600 FORBACH.



Marque déposée en couleurs.

Classe N° 35 : Travail temporaire – placement.

Classes de produits ou services : 35.

Classes de produits ou services provisoirement attribuées par l'INPI : 35, 36.

N° National : 06 3 461 767

Dépôt du : 9 NOVEMBRE 2006

à : I.N.P.I. STRASBOURG

D.L.S.I., SA, BP 40163, AVENUE J E BOUSCH TECHNOPOLE,
 57600 FORBACH, N° SIREN : 389 486 754.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
 D.L.S.I., BP 40163, AVENUE J E BOUSCH TECHNOPOLE, 57600
 FORBACH.



Marque déposée en couleurs.

Description de la marque : NOM COMMERCIAL

Classe N° 35 : Travail temporaire.

Classes de produits ou services : 35.

N° National : 06 3 461 768

Dépôt du : 9 NOVEMBRE 2006

à : I.N.P.I. BORDEAUX

HADDAD David, 2 Allée du Brion, 33520 BRUGES.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
 Société AQUINOV, Allée de la Forestière, 33750 BEYCHAC ET
 CAILLAU.

Twin

Marque déposée en couleurs.

Classe N° 9 : Cartes mères pour ordinateurs ; cartes graphiques pour ordinateurs ; cartes sons pour ordinateurs ; microprocesseur pour ordinateurs ; hauts parleurs pour ordinateurs ; modems.

Classe N° 38 : Communications (transmission) par terminaux d'ordinateurs.

Classes de produits ou services : 9, 38.

N° National : 06 3 461 769

Dépôt du : 9 NOVEMBRE 2006

à : I.N.P.I. PARIS

BNP PARIBAS, Société anonyme, 16, boulevard des Italiens,
 75009 PARIS, N° SIREN : 662 042 449.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
 Bureau D.A. CASALONGA-JOSSE, 8 avenue Percier, 75008 PARIS.

PORTFOLIO SOLUTIONS

Classe N° 36 : Affaires bancaires, affaires financières, analyse financière, consultation en matière financière, services de financement, agences de recouvrement de créances, crédit, crédit-bail, assurances, consultation en matière d'assurances, informations en matière d'assurances, cautions, épargne, épargne retraite, estimations financières (assurances, banques), informations financières, constitution de fonds communs de placement, placement de fonds ; affaires monétaires, actuariat, affacturage, agences de crédit, cote en bourse, courtage en bourse, caisses de prévoyance, investissement de capitaux, services de cartes de crédit, services de cartes de débit, opérations de change, vérification des chèques, émission de chèques de voyage, émission de chèques bancaires, dépôt en coffres-forts, opérations de compensation (change), courtage en assurances, dépôt de valeurs, émission de bons de valeur, émission de cartes de crédit, émission de cartes de fidélité (service financier), estimations fiscales, services fiduciaires, transfert électronique de fonds, gérance de fortunes, assurance sur la vie, assurance maritime, assurance contre les accidents, assurance contre les incendies, assurance maladie, prêt sur nantissement, opérations bancaires, opérations financières, opérations monétaires, paiement par acompte, parrainage financier, prêt (finance), transactions financières, banque directe (home-banking) ; services d'informations, de conseils et d'assistance bancaires, financiers et monétaires ; services bancaires, financiers et monétaires en ligne sur des réseaux de télécommunication (y compris téléphones mobiles), des réseaux télématiques et des réseaux de communications informatiques de type Internet et Intranet via des sites électroniques.

Classes de produits ou services : 36.



Résultat(s)

1 résultats trouvés pour votre requête :
ALARYS, dans les marques en vigueur en France

- Notice complète

Marque française

ALARYS

Marque : ALARYS

Classification de Nice : 35 ; 41

Produits et services

- Bureaux de placement, sélection de personnel, recrutement et conseil en recrutement de personnel. Formation professionnelle, bureaux de travail temporaire à savoir mise à disposition de personnel.

Déposant : GORLIER Patrice, 4 rue du Bel Event,76130 MONT ST AIGNAN, FR

Mandataire : Patrice CARADOT, La bénardière,28480 ARGENVILLIERS, FR

Numéro : 3353659

Statut : Marque enregistrée

Date de dépôt / Enregistrement : 2005-04-18

Lieu de dépôt : I.N.P.I. PARIS

Inscription

- Concession de licence no 434873 du 2006-06-06 Bénéficiaire: ALARYS IDF
- Concession de licence no 434875 du 2006-06-06 (BOPI 2006-27) Bénéficiaire: ALARYS
- Transmission totale de propriété no 514308 du 2010-01-08 (BOPI 2010-08) Bénéficiaire: ALARYS

Historique

- Publication 2005-05-27 (BOPI 2005-21)
- Enregistrement avec modification (BOPI 2005-41)

Copyright © 2009 INPI

LISTE DU PERSONNEL

ALARYS

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
LEPRON Michel	21/06/1954	RESPONSABLE DEPT. ELECTRICITE	01/03/2005		CDI	Temps plein
TORCHY Odile	07/11/1957	ASSISTANTE D'AGENCE	04/08/2008		CDI	Temps plein
DE SOSA Marie Carmen	17/07/1953	RESPONSABLE D'AGENCE	01/02/2007		CDI	Temps plein
BARDIAU Leslie	09/12/1981	ATTACHEE COMMERCIALE	08/10/2007		CDI	Temps plein
LEMAITRE Arnaud	12/01/1959	RESPONSABLE DE SECTEUR	29/08/2005		CDI	Temps plein
CLAYES Cécile	16/04/1986	ASSISTANTE D'AGENCE	27/12/2010	27/05/2011	CDD	Temps plein
COLOMBEL Laure	05/10/1970	RESPONSABLE D'AGENCE	15/02/2006		CDI	Temps plein
GAY Lydia	06/06/1975	RESPONSABLE DE RECRUTEMENT	01/07/2008		CDI	Temps plein
LEBOUL Sandrine	21/12/1978	ASSISTANTE COMMERCIALE	07/01/2008		CDI	Temps plein
POTART Jessica	14/11/1988	ASSISTANTE D'AGENCE	09/07/2007		CDI	Temps plein
CHOUQUET Magguy	29/04/1955	RESPONSABLE D'AGENCE	24/01/2005		CDI	Temps plein
GREVRAND Laure	15/07/1969	ASSISTANTE D'AGENCE	24/01/2011	17/03/2011	CDI	Temps plein
REBOULLEAU Laure	03/04/1971	ASSISTANTE D'AGENCE	25/11/2008		CDI	Temps plein
DENIS Valérie	16/02/1970	CHARGEE DE CLIENTELE	26/06/2006		CDI	Temps plein
FERREIRA Elisabeth	22/01/1962	ASSISTANTE D'AGENCE	09/08/2010		CDI	Temps plein
RODRIGUES Virginie	23/06/1971	RESPONSABLE D'AGENCE	22/01/2007		CDI	Temps plein
DELARGILLIERE Thierry	04/03/1971	RESPONSABLE D'AGENCE	11/09/2006		CDI	Temps plein
DHEILLY Wendoline	05/08/1987	CHARGE DE RECRUTEMENT	14/02/2011		CDI	Temps plein
GARNIER Emmanuelle	19/04/1988	CHARGE DE RECRUTEMENT	02/06/2009	18/02/2011	CDI	Temps plein
MARC Dorinne	25/03/1973	ASSISTANTE D'AGENCE	05/03/2008		CDI	Temps plein
ISAMBOURG Angélique	08/08/1985	ASSISTANTE D'AGENCE	06/06/2007		CDI	Temps plein
MOUGEL Géraldine	31/05/1974	RESPONSABLE D'AGENCE	18/12/2006		CDI	Temps plein
PANEK Christelle	13/09/1985	ASSISTANTE D'AGENCE	22/10/2007		CDI	Temps plein
QUIGNON Hélène	02/07/1978	RESPONSABLE D'AGENCE	03/09/2007		CDI	Temps plein
APPLENCOURT Claude	17/02/1956	RESPONSABLE DE RECRUTEMENT	06/06/2006	20/03/2011	CDI	Temps plein
DUBREUIL Claude	27/10/1954	RESPONSABLE D'AGENCE	01/06/2006		CDI	Temps plein
DUNET Clothilde	26/02/1974	Assistante QUALITE FORMATION	02/02/1998		CDI	Temps plein

BAT

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
GENTHON LAROCHE Sophie	06/05/1976	RESPONSABLE D'AGENCE	01/07/2010		CDI	Temps plein
DALL'AGLIO Nathalie	26/07/1970	SECRETAIRE D'AGENCE	10/10/2005		CDI	Temps plein
SPAGNUOLO Joseph	04/11/1954	RESPONSABLE AGENCE	19/11/2003		CDI	Temps plein

EUROPE TECHNIQUE 3000

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
FARRUGIA Isabelle	05/03/1962	RESP. GESTION PERSONNEL CA	01/01/1997		CDI	Temps plein
PLANCHEZ YVES	31/01/1983	CHARGE DE RECRUTEMENT	02/07/2007		CDI	Temps plein
SCHEIRE Didier	20/08/1962	TECHNICO COMMERCIAL	01/01/1997		CDI	Temps plein

ELS INTERIM

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
CHAMPON Julien	28/02/1979	ATTACHE COMMERCIAL	02/01/2002		CDI	Temps plein
CHAMPON Mélanie	31/01/1983	SECRETAIRE ADMINISTRATIVE	02/01/2007		CDI	Temps plein
DONADA-MONTEIRO Ingrid	19/03/1971	DIRECTRICE D'AGENCE	01/12/1997		CDI	Temps plein
GUETIB Ammara	09/07/1973	SECRETAIRE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE	01/12/1997		CDI	Temps partiel

LISTE DU PERSONNEL

ARCADINTER

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
BLOT Eric	17/12/1966	ATTACHE(E) TECHNICO-COMMERCIAL	23/02/2011		CDI	Temps plein
DARLOT Julie	26/05/1980	ASSISTANTE D'AGENCE	03/04/2006		CDI	Temps plein
DEVE Peggy	23/11/1976	RESPONSABLE D'AGENCE	01/09/2009		CDI	Temps plein
CASTEX Cindy	28/07/1976	RESPONSABLE D'AGENCE	01/09/2009		CDI	Temps plein
FOLLENFANT Emilie	18/08/1985	SECRETAIRE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE	17/09/2007		CDI	Temps plein
CABRAL Cristina	05/03/1978	SECRETAIRE D'AGENCE	22/08/2005		CDI	Temps plein
CURDY - GAUME Françoise	16/12/1963	RESPONSABLE AGENCE	12/01/2006		CDI	Temps plein
DOS SANTOS MOREIRA Virginie	20/02/1984	TECHNICIENNE DE SURFACES	16/09/2004		CDI	Temps partiel
LOISEAU Mélanie	11/10/1978	CHARGE DE RECRUTEMENT	01/05/2009		CDI	Temps plein
NICOLAS Brigitte	17/11/1956	RESPONSABLE D'AGENCE	11/03/2003		CDI	Temps plein
ROUSSEL Sabrina	11/11/1985	ASSISTANTE D AGENCE	01/01/2010		CDI	Temps plein
SIREUDE CHRISTOPHE	04/01/1967	DIRECTEUR DE SECTEUR	19/06/2006		CDI	Temps plein
LORIN Nicolas	19/12/1967	RESPONSABLE D'AGENCE	12/02/2007		CDI	Temps plein
ROMULUS Béatrice	07/04/1969	ASSISTANTE D'AGENCE	22/10/2009		CDI	Temps plein

ELITE INTERIM

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
ABASS CASTILLO Rosario	01/05/1968	CHARGE DE RECRUTEMENT	01/04/2009		CDI	Temps plein
BARBOSA LOPES Cécilia	01/09/1984	ASSISTANTE D'AGENCE	09/05/2007		CDI	Temps plein
SALAS Jean-Claude	30/11/1960	RESPONSABLE D'AGENCE	01/12/2009		CDI	Temps plein

MB SERVICES

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
COHEN - BALALOUM Georges - F	15/01/1979	ASSISTANT D'AGENCE	08/11/2005		CDI	Temps plein
DA COSTA Akima	24/06/1977	ASSISTANTE COMMERCIALE	01/07/2002		CDI	Temps plein
CRESPIN Aurore	12/10/1980	RESPONSABLE D'AGENCE	03/05/2010		CDI	Temps plein
DUVEY Emilie	17/08/1974	CONSULTANTE	05/05/2008		CDI	Temps plein
FERRAN Luce	15/09/1981	CONSULTANTE	02/07/2007		CDI	Temps plein
KABA Ghislaine	23/02/1953	ATTACHE COMMERCIAL	01/09/2009		CDI	Temps plein
LEVY Fortunée	01/05/1955	ASSISTANTE D'AGENCE	01/09/2009		CDI	Temps plein
MVUMBI Beya	12/07/1968	TECHNICIENNE DE SURFACES	01/09/2009		CDI	Temps plein
NGUYEN-TU Thang	30/04/1972	RESPONSABLE D'AGENCE	02/11/2010		CDI	Temps plein

MS INTERIM

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
ANTONIO ALCINDA	01/02/1956	TECHNICIENNE DE MENAGE	14/06/2004		CDI	Temps plein
LEDREUX Sabine	07/11/1972	RESPONSABLE D'AGENCE	14/02/2011		CDI	Temps plein
SEYTRE Florence	11/09/1956	ASSISTANTE D'AGENCE	01/10/1997		CDI	Temps plein
SINTUREL Christophe	15/09/1970	RESPONSABLE D'AGENCE	15/04/2001		CDI	Temps plein
LE BRUN Hervé	02/07/1960	RESPONSABLE D'AGENCE	01/12/1998		CDI	Temps plein
MICHEL Karine	13/04/1977	SECRETAIRE D'AGENCE	26/10/2004		CDI	Temps plein
COHET Christelle	08/04/1977	ASSISTANTE D'AGENCE	01/03/2005		CDI	Temps plein
DURAND Frédéric	04/10/1971	RESPONSABLE AGENCE	19/03/2007		CDI	Temps plein

LISTE DU PERSONNEL

SIL

Nom et Prénom	Date Naiss	Emploi	Date début de contrat	Date fin de contrat	Type de contrat	Temps de travail
BENHAMOU NICOLE	15/10/1960	RESPONSABLE D'AGENCE	01/01/2004		CDI	Temps plein
LEQUEU Laure	22/10/1980	CHARGE DE RECRUTEMENT	05/07/2010		CDI	Temps plein
MESEGUER ALCARAZ PATRICIA	26/10/1961	SECRETAIRE D'AGENCE	01/01/2004		CDI	Temps partiel
BELLO Eric	02/08/1957	DIRECTEUR REGIONAL	01/01/2005		CDI	Temps plein
BLESZ Camille	12/08/1987	TELECONSEILLERE	11/04/2011	26/09/2011	CDD	Temps plein
BOEFFEL SYLVIE	07/07/1970	SUPERVISEUR	01/04/2004		CDI	Temps plein
CINDRIC Jennifer	20/03/1981	TELECONSEILLERE	28/10/2009		CDI	Temps plein
EL MOUDEN R'KIA	14/01/1980	TELECONSEILLERE	01/04/2004		CDI	Temps plein
FRIEDRICH Amande	27/10/1984	TELECONSEILLERE	01/06/2010		CDI	Temps plein
KOPP Gaëlle	17/11/1981	TELECONSEILLERE	07/01/2008		CDI	Temps plein
SEIFERT Virginie	28/09/1979	TELECONSEILLERE	22/07/2002		CDI	Temps plein
WILMOUTH Julie	24/05/1985	TELE CONSEILLERE	01/06/2007		CDI	Temps plein
ALLARD Véronique	26/07/1963	RESPONSABLE D'AGENCE	13/07/2005		CDI	Temps plein
MALOBERTI Amélie	20/11/1977	ASSISTANTE D'AGENCE	17/05/2010		CDI	Temps plein